

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 16/I

Séance du mardi 12 novembre 2002, première partie

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), présidente**Sommaire**

Ordre du jour	521
Ouverture de la séance	524

Divers :

1. Prestation de serment de M ^{me} Adèle Thorens (Les Verts), remplaçant M. Dino Petit (Les Verts), démissionnaire	524
2. Absence de M ^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale	526
3. <i>Lausanne et le Léman</i> , guide édité par Gallimard	526
4. Election complémentaire d'un suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Dino Petit (Les Verts)	526
5. Organisation de la séance	529

Communication :

Eglise de la Croix-d'Ouchy	525
--------------------------------------	-----

Lettre :

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2002/25, 2002/32 et 2002/35 (Municipalité) . . .	524
--	-----

Motion :

Pour l'adhésion de notre Ville à Attac (M ^{me} Andrea Eggli). <i>Rapport polycopié</i> (M. Roger Honegger, rapporteur)	549
<i>Discussion</i>	550

Pétitions :

1. Circulation à la route des Plaines-du-Loup (M. Roland Philippoz et consorts [6 signatures]). <i>Dépôt</i>	524
2. «France–Collonges–Maupas» (M ^{me} A. Sattiva, M. A. Müller et consorts [493 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> (M ^{me} Claire Attinger Doepper, rapportrice)	553
<i>Discussion</i>	554

Questions orales	526
-----------------------------------	-----

Préavis:

N° 2002/32	Remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police (Sécurité publique) . . .	530
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Aline Gabus, rapportrice	537
	<i>Discussion générale</i>	537
N° 2002/35	Création d'un Centre de quartier aux Faverges (secteur de Chissiez) (Enfance, Jeunesse, Education) .	540
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Claire Attinger Doepper, rapportrice	545
	<i>Discussion</i>	546

Ordre du jour

16^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 novembre 2002 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Adèle Thorens (Les Verts), remplaçant M. Dino Petit (Les Verts), démissionnaire.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal en remplacement de M. Dino Petit (Les Verts).

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

4. *Motion de M^{me} Andrea Eggli* pour l'adhésion de notre Ville à Attac. (AGF). ROGER HONEGGER.
5. *Pétition de M^{me} A. Sattiva, M. A. Müller et consorts (493 sign.)*: «France–Collonges–Maupas». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.
6. *Motion de M. Georges Arthur Meylan et consorts*: «De la lumière, aussi pour les piétons». (Trx, SI). PIERRE-HENRI LOUP.
7. *Préavis N° 2002/19*: Addenda au PPA concernant les terrains compris entre la rue du Petit-Chêne, le chemin de Mornex, le chemin privé des Charmettes et le chemin privé de Richemont, N° 585 du 26 juillet 1978. (Trx). MAGALI ZUERCHER.
8. *Motion de M. Jacques Pernet* demandant à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour que les cyclistes se soumettent à des «règles d'habillement» leur permettant d'être mieux vus et d'être un peu mieux protégés. (SP). ANNE DÉCOSTERD.
9. *Préavis N° 2002/25*: Société coopérative Logement Idéal. Projet de construction d'un bâtiment comprenant 27 logements subventionnés, une consultation psychiatrique ambulatoire, des locaux scolaires et un parking souterrain de 45 places à l'avenue d'Echallens 9. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Demande de crédit d'équipement pour les locaux scolaires. (SSE, EJE, CSP). FABRICE GHELFI.

10. *Préavis N° 2002/32*: Remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police. (SP). ALINE GABUS.

11. *Rapport-préavis N° 2002/22*: Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions D. Roubaty et O. Français. (CSP). DINO VENEZIA.

12. *Préavis N° 2002/30*: Immeubles place de la Palud 21 et 21 bis, à Lausanne. Rénovation des bâtiments avec création de nouveaux logements. (CSP). JEAN-CHRISTOPHE BOURQUIN.

13. *Préavis N° 2002/35*: Création d'un Centre de quartier aux Faverges (secteur de Chissiez). (EJE). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

14. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne en échange d'immeubles à usage de l'Administration. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
15. *Motion de M. Eddy Ansermet et consorts* pour une radicale amélioration du service au public. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
16. *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
17. *Motion de M. Filip Uffer et consorts* pour une promotion active de véritables relations de voisinage, afin de prévenir la solitude et l'isolement lorsque le moment est venu de bénéficier de l'aide de son entourage. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
18. *Motion de M^{me} Florence Germond et M. Jean-Christophe Bourquin*: «Des tl remonte-pentes pour les vélos». (13^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
19. *Motion de M. Roland Ostermann* demandant la suppression de la ligne électrique aérienne de 125 kV Romanel–Banlieue-Ouest. (13^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

20. Motion de M^{me} Mireille Cornaz et consorts: «Fumée, alcool, cannabis... délinquance. Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance.» (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

21. Motion de M. Alain Hubler et consorts pour un Grand-Lausanne démocratique et participatif. (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

22. Motion de M^{me} Claire Attinger Doepper pour étendre l'offre de notre bibliothèque municipale aux multimédias et à Internet. (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

23. Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts: «Agissements symboliques à plus d'un titre...» (2^e). DISCUSSION.*

24. Interpellation de M. André Mach et consorts: «Immeubles rue Curtat 5, 14 à 22 et avenue Menthon 9, quelles suites?» (3^e). DISCUSSION.*

25. Interpellation de M^{me} Diane Gilliard: «Musique rock à Lausanne: une salle ou deux? ou: «Un nouveau club de rock en 2060»». (9^e/01). DISCUSSION.*

26. Interpellation de M^{me} Claire Attinger Doepper et consorts: «Lausanne et la francophonie». (5^e). DISCUSSION.*

27. Interpellation de M^{me} Mireille Cornaz et consorts sur l'avenir du Médiacentre des écoles lausannoises. (3^e). DISCUSSION.*

28. Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux et consorts pour des heures d'ouverture incitatives de la déchetterie du Vallon. (6^e). DISCUSSION.*

29. Interpellation de M. Jacques Ballenegger concernant l'éventuelle implantation d'un musée à Bellerive. (8^e). DISCUSSION.*

30. Interpellation de M. Alain Bron: «Place ou parking de l'Europe?» (6^e). DISCUSSION.

31. Interpellation de M^{me} Christina Maier: «Solution non violente au «problème» des pigeons à Lausanne?» (11^e). DISCUSSION.*

Prochaines séances: 26.11, 10.12 (18 h 00, séance double), 11.12 (19 h 00, en réserve).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente: Marcelle Foretay-Amy
Le secrétaire: Daniel Hammer

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

29.10 Préavis N° 2002/38: Autorisations d'achats pour l'exercice 2003. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

29.10 Préavis N° 2002/39: Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2003. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

12.11 Préavis N° 2002/44: Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit cadre annuel 2003. (SSE). COMMISSION DES FINANCES.

12.11 Préavis N° 2002/46: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2003. Plan des investissements pour les années 2003 et 2004. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

12.11 Préavis N° 2002/48: Rénovation et extension de la voirie, marquage routier. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau potable. Crédits cadres annuels 2003. (Trx, SP). COMMISSION DES FINANCES.

13.11.01 Pétition des habitants du quartier et des usagers de la piscine de Montchoisi concernant les travaux de transformation et de réfection de la patinoire et de la piscine du parc de Montchoisi. (SPS, Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

11.12.01 Pétition de M. M. Ospelt et consorts demandant la mise à disposition d'abris de la Protection civile pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne. (SSE.) COMMISSION DES PÉTITIONS.

12.2 Pétition de M. K. C. Gossweiler: «Pour le respect des articles 66 et 67 RCCL». COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.5 Préavis N° 2002/9: Forêts des berges des ruisseaux lausannois. Interventions sylvicoles destinées à rattraper le retard d'exploitation des forêts riveraines. (CSP). ANDRÉ GEBHARDT.

7.5 Motion de M. Pierre Payot et consorts demandant la modération des augmentations de traitement des membres de la Municipalité et des hauts fonctionnaires. (AGF). GÉRALDINE SAVARY.

3.9 Motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts pour le renforcement des mesures de modération des vitesses de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes. (Trx, SP). JACQUES BALLENEGGER.

3.9 Pétition du POP et Gauche en mouvement – Section Lausanne (6692 sign.): «Touche pas à ma poste!» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

24.9 Rapport-préavis N° 2002/33: Réponse à la motion R. Ostermann demandant l'annulation du PPA voté le 2 juillet 1991 en faveur du Crédit Foncier Vaudois et le retour au statu quo ante. (Trx). MICHELLE TAUXE-JAN.

24.9 Motion de M^{me} Sylvie Favre pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale. (Trx). GILLES MEYSTRE.

24.9 Préavis N° 2002/34: Société coopérative COLOSA. Projet de construction de 8 bâtiments comprenant 89 logements subventionnés, un centre de vie infantine, une école de musique, une salle de psychomotricité, des surfaces commerciales et de bureaux et 94 places de parc intérieures dans «Les Jardins de Prélaz» (lots 4-5). Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un prêt chirographaire. Octroi d'un cautionnement solidaire. Demande de crédit d'équipement pour un centre de vie infantine, une école de musique et une salle de psychomotricité. (SSE, EJE, AGF). PIERRE DALLÈVES.

24.9 Pétition de M^{me} M. Corbaz et consorts (567 sign.) demandant le classement en «zone de rencontre» du quartier des Fleurettes, actuellement en «zone 30 km/h». (Trx, SP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

8.10 Motion de M^{me} Françoise Crausaz et M. Gilles Meystre: «Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois: un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain.» (AGF). ROBERT FOX.

8.10 Motion de M. Serge Segura et consorts pour la création d'une unité de police cycliste. (SP) JACQUES BONVIN.

8.10 Motion de M^{me} Andrea Eggli pour la création d'un statut de délégué associatif. (AGF). ANNE HOEFLIGER.

29.10 Préavis N° 2002/40: Développement et amélioration de la prise en compte de la dimension éthique dans les pratiques du Corps de police. (SP). MYRIAM MAURER-SAVARY.

29.10 Rapport N° 2002/1: Rapport sur l'état des motions en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

12.11 Préavis N° 2002/41: Revalorisation des salaires pour les institutions constituant la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA). (SSE). ISABELLE MAYOR.

12.11 Rapport-préavis N° 2002/42: Contrôle des conditions de travail au sein des institutions subventionnées par la Ville de Lausanne. Réponse à la motion M. Cornut. (SSE). THÉRÈSE DE MEURON.

12.11 Préavis N° 2002/43: Sleep-in du chemin de l'Usine-à-Gaz 10 à Renens. Rénovation intérieure, remplacement du matériel d'exploitation et adaptation de la subvention aux nouvelles charges d'exploitation. (SSE, CSP). RAPHAËL ABBET.

12.11 Préavis N° 2002/45: Réaménagement de diverses places de jeux. 1^{re} étape. (SSE). ANDREA EGGLI.

12.11 Préavis N° 2002/47: Rénovation des infrastructures micro-informatiques et mise en œuvre d'un système de stockage magnétique des données. (AGF). ALAIN BRON.

12.11 Préavis N° 2002/49: Création et transformations de locaux scolaires pour la rentrée scolaire 2003 aux collèges de Coteau-Fleuri, de Grand-Vennes et des Bergières. (EJE, Trx). BERNARD ZAHND.

II. INTERPELLATIONS

7.9.99 Interpellation de M. Béat Sutter au sujet de l'avenir de notre Casino de Montbenon. (11^e/99). DISCUSSION.

7.5 Interpellation de M. Claude-Olivier Monot: «Situation paradoxale au Jardin-Famille.» (7^e). DISCUSSION.

3.9 Interpellation de M. Roland Ostermann et consorts au sujet du respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles. (11^e). DISCUSSION.

8.10 Interpellation de M. Pierre Santschi: «Existe-t-il des règles régissant les réponses de l'Administration communale aux habitants?» (14^e). DISCUSSION.

8.10 Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux relative à l'avenir de la chaire de construction en bois de l'EPFL. (14^e). DISCUSSION.

29.10 Interpellation de M^{me} Michelle Tauxe-Jan et consorts: «Egalité de traitement de surface: deux poids, deux mesures». (15^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 12 novembre 2002, première partie

Membres absents excusés: M. Eric Blanc, M. Jacques Bonvin, M^{me} Monique Cosandey, M. Roger Cosandey, M^{me} Nicole Grin, M. Michel Julier, M. Antoine Perrin.

Membres absents non excusés: M^{me} Françoise Crausaz, M. Robert Fox, M^{me} Diane Gilliard, M. Georges Glatz, M. André Mach, M^{me} Solange Peters, M^{me} Géraldine Savary, M. Marc-Olivier Buffat.

Membres présents	85
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 heures, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

La présidente: – Je déclare ouverte la 16^e séance du Conseil communal de Lausanne.

Prestation de serment de M^{me} Adèle Thorens (Les Verts), remplaçant M. Dino Petit (Les Verts), démissionnaire

La présidente: – Je prie MM. les huissiers de faire entrer la nouvelle élue et demande à l'assemblée de bien vouloir se lever.

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M^{me} Adèle Thorens.)

La présidente: – Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal de Lausanne. J'ai le plaisir de vous remettre l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection.

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2002/25, 2002/32 et 2002/35

Lettre

Madame Marcelle FORETAY-AMY
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 7 novembre 2002

Séance du Conseil communal du 12 novembre 2002

Madame la Présidente,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence les préavis suivants:

Ch. 9 Préavis N° 2002/25: SC Logement Idéal. Projet de construction d'un bâtiment comprenant 27 logements subventionnés, une consultation psychiatrique ambulatoire, des locaux scolaires et un parking souterrain de 45 places à l'avenue d'Echallens 9. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Demande de crédit d'équipement pour les locaux scolaires.

Motif: Le planning des travaux a été établi en fonction de la mise à disposition des locaux scolaires pour une rentrée scolaire; son respect postule un début prochain des travaux.

Ch. 10 Préavis N° 2002/32: Remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police.

Motif: Nécessité d'une coordination avec le projet cantonal, déjà approuvé depuis un certain temps.

Ch. 13 Préavis N° 2002/35: Création d'un centre de quartier aux Faverges (secteur de Chissiez).

Motif: L'ouverture du centre est prévue le 1^{er} janvier 2003, afin de répondre à un besoin reconnu urgent.

D'avance, nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: François Pasche

Pétition de M. Roland Philipoz et consorts (6 signatures) concernant la circulation à la route des Plaines-du-Loup

Dépôt

Roland Philippoz
 Plaines-du-Loup 70
 1018 Lausanne
 021/647 18 97 (dom) 021/626 13 26 (prof.)
 Roland.Philippoz@inst.hospvd.ch

Bureau du Conseil communal
 Commission des pétitions
 Pl. de la Palud
 1001 Lausanne

Lausanne, le 7 novembre 2002

**Pétition concernant
 la circulation à la route des Plaines-du-Loup**

Mesdames, Messieurs,

L'objet de cette pétition concerne plus particulièrement le tronçon situé entre l'arrêt de bus Bois-Gentil et le chemin des Sauges.

A la fin de l'été 2001, une première étape de l'aménagement de couloirs pour les bus supprimait les places de parc direction La Blécherette. Inquiets de voir ainsi les voies de circulation élargies, incitant les automobilistes à accélérer en empiétant sur le couloir de bus, nous avons transmis au municipal de police des propositions afin de limiter la vitesse des véhicules. Aucune n'a été agréée. Avec le temps, les riverains se sont habitués et les avantages – passage protégé pour les piétons, sortie facilitée du chemin des Sauges – ont pris le pas sur les inconvénients.

Dans le courant de septembre 2002, une nouvelle signalisation est apparue sur le même tronçon contraignant les voitures à circuler le long du trottoir et les bus sur la voie centrale. Les conséquences de ce changement incompréhensible sont nombreuses :

- beaucoup d'automobilistes sont surpris par cette signalisation inhabituelle et empruntent le couloir de bus;
- globalement, la vitesse des véhicules est plus rapide et met en danger tous les autres usagers; les piétons et les nombreux enfants sont moins protégés sur le trottoir, coupé par de nombreuses voitures qui ne peuvent plus prendre leur temps sur le couloir de bus avant de quitter l'avenue principale;
- quand un automobiliste veut tourner à droite pour accéder à son immeuble, à la station service ou à un parc, le couloir de bus est utilisé pour dépasser, mouvement naturel, vu qu'il se situe à gauche de la voie de circulation;
- de même, quand la circulation est arrêtée en raison du trafic ou du passage piéton au rouge, le couloir de bus est utilisé comme voie de dépassement qui permet de dépasser toute la file et de prendre immédiatement la présélection direction Cheseaux au carrefour suivant en brûlant la politesse aux automobilistes respectueux des règles; avant l'inversion des couloirs, cette faute était rarissime;

- la sortie des immeubles privés, de la station d'essence et du parc est difficile; avant, il était possible d'avancer en partie sur le couloir de bus et de s'insérer progressivement dans la circulation; maintenant, les voitures qui quittent ces espaces obstruent le trottoir, parfois longuement, contraignant les piétons à les contourner en passant sur la route;
- les usagers qui entrent en ville et veulent croiser la route pour prendre une entrée, station service, entrée privée ou parc, rencontrent beaucoup de difficultés; leur manœuvre les met en danger ainsi que les autres usagers.

Les soussignés demandent que:

- **les voies de circulation soient rétablies telles qu'elles étaient jusqu'en septembre 2002;**
- **lors d'importantes modifications des habitudes telles que celles qui font l'objet de cette pétition, les Lausannois soient informés des objectifs, éventuellement de la durée de la période d'évaluation et des voies de recours.**

Cela pourrait se réaliser par un affichage – sur le modèle des mises à l'enquête publique – qui dirige les intéressés vers:

- le site internet de la Commune;
- le *Journal communal*;
- un tous-ménages à l'intention des gens du quartier.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ces questions, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations respectueuses.

(Signé) *Roland Philippoz et consorts* (5 cosignataires)

M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal: – Cette pétition sera transmise à la Commission permanente des pétitions.

Eglise de la Croix-d'Ouchy

Communication

Lausanne, le 4 novembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 11 juin 2002, la Municipalité vous a annoncé qu'un compte d'attente avait été ouvert, à hauteur de Fr. 150'000.–, pour mettre sur pied le programme de réfection de ce bâtiment.

Les premières investigations ont permis de constater qu'il était nécessaire de procéder à quelques mesures prépara-

toires supplémentaires: des sondages doivent fournir des informations sur la statique du bâtiment alors que l'intervention d'un thermicien permettra d'optimiser la distribution de chaleur, et par conséquent de réduire la consommation énergétique. Un acousticien fournira une aide précieuse dans les choix de matériaux afin de garantir une réverbération correcte dans l'édifice.

Dans sa séance du 31 octobre 2002, la Municipalité a donc décidé d'augmenter le montant de ce crédit d'études de Fr. 50'000.–, en le portant de Fr. 150'000.– à Fr. 200'000.–. Conformément aux nouvelles dispositions adoptées par votre Conseil, ce dossier avait préalablement été soumis à la Commission des finances qui, le 17 octobre 2002, a préavisé favorablement à cette augmentation.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

Absence de M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale

La présidente: – M^{me} Silvia Zamora sera absente lors de la première partie de la séance. Nous traiterons donc le point 9, préavis N° 2002/25, en deuxième partie de séance.

Lausanne et le Léman, guide édité par Gallimard

La présidente: – Comme vous le savez certainement, le Service culturel de la Ville a réalisé un guide de Lausanne, en collaboration avec Gallimard. Chaque membre du Conseil communal peut en recevoir un exemplaire. Pour l'obtenir, il suffit d'inscrire votre nom sur la liste qui passera dans les rangs.

Election complémentaire d'un suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Dino Petit (Les Verts)

La présidente: – J'attends vos propositions. M. Santschi. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Le groupe des Verts a le plaisir et l'honneur de vous proposer, pour ce poste, la candidature de M^{me} Sylvie Freymond. Outre l'enthousiasme qui anime une nouvelle élue, Sylvie Freymond apportera sa volonté d'apprendre très vite en participant à une charge permanente du Conseil communal. Ce sont là gages d'efficacité qui nous la font recommander à vos suffrages.

La présidente: – Y a-t-il une autre proposition? Ce n'est pas le cas. Puis-je vous faire voter à main levée?

Celles et ceux qui acceptent cette nomination sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? A une belle unanimité, Madame, vous êtes élue à ce poste.

Questions orales

Question

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Ma question s'adresse à M^{me} la directrice des Services industriels. J'ai lu récemment dans la presse que la Ville de Genève va utiliser un certain nombre de véhicules carburant au biodiesel. Cela m'a rappelé que nous avions, au début de la législature précédente, voté la construction d'une station de compression du gaz pour les bus t1 alimentés par ce carburant et – si ma mémoire est bonne – on avait alors avancé le fait que cette station serait également utilisée par des véhicules lourds acquis par la Ville¹. Ma question: la Ville a-t-elle acquis ces véhicules alimentés au gaz? Combien sont concernés? Quels sont les projets d'avenir à cet égard?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels: – A l'heure actuelle, nous avons aux Services industriels lausannois quinze véhicules à gaz, dont un camion. Ceux-ci utilisent la station de compression de gaz de Perrelet. Les autorisations d'achats pour l'année prochaine, qui vous seront soumises, prévoient deux nouveaux véhicules à gaz. Ils occasionnent un surcoût de Fr. 8000.– à Fr. 9000.– par rapport aux modèles normaux. Ces deux véhicules représentent donc le maximum consenti dans le cadre de nos mesures de restrictions budgétaires.

Sur un plan plus général, quelques obstacles subsistent actuellement dans ce domaine. Trois constructeurs automobiles sont présents sur le marché: Opel avec son modèle Zafira CNG, qui a rejoint les deux autres marques existantes, Fiat Multipla bipower et Volvo S60 bi-fuel. Sur le plan suisse, on recense actuellement 520 véhicules seulement, car on se heurte à la pénurie de stations de ravitaillement en gaz (25 en Suisse, dont 3 en Suisse romande: Lausanne, Vevey et Cossonay). Les choses sont en train de bouger et l'un des quatre grands distributeurs de gaz en Suisse va investir pour que l'on dispose, d'ici à trois ans, d'une centaine de stations dans notre pays, qui vont générer un certain mouvement.

Sachez encore que deux motions ont été déposées au Conseil national, l'une proposant une fiscalité réduite pour les véhicules à gaz – une condition cadre importante pour

¹BCC 1998, T. I (N° 12/I), pp. 944 ss.

favoriser leur adoption – l’autre se rapportant au gaz et au diesel. Elles devraient être examinées aux Chambres fédérales en décembre. Selon l’issue, l’option favorable aux véhicules à gaz pourrait bénéficier d’un coup de fouet. Nous sommes attentifs à cette question, compte tenu de nos impératifs économiques. Quant à la création d’une nouvelle station de compression à Lausanne, elle est donc en attente de ce qui va se passer au plan fédéral, ainsi que du côté des constructeurs, quant aux surcoûts de ce type de véhicules qui diminuent leur attractivité à l’heure actuelle.

Question

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Une question à la directrice des Services industriels. J’ai appris incidemment que le Service commercial allait être fermé sans délai. J’aimerais savoir si cette rumeur est confirmée, ou pas. D’autre part, dans la mesure où l’on sait combien il faut de temps pour créer un service commercial, trouver des collaborateurs, changer les mentalités, etc., qu’est-ce qui fait supposer à M^{me} la directrice, ou à la Municipalité, que le jugement du Tribunal fédéral pourrait remettre en question un certain nombre de choses, voire les pressions de la Communauté européenne concernant les gros et moyens consommateurs d’électricité, que des évolutions sont possibles à moyen terme dans le sens d’une certaine libéralisation?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Eliane Rey, municipale, directrice des Services industriels: – La décision vient d’être prise jeudi dernier par la Municipalité et communication vous sera adressée tout prochainement à ce sujet. Répondre à votre question nécessite un certain développement. Il n’y a pas fermeture proprement dite. Il y a regroupement au Service du marketing industriel de toutes les activités en relation avec la clientèle.

Je vous donne d’abord la définition des trois piliers de la stratégie des Services industriels, que nous avons été amenés à revoir, suite au refus de la Loi sur le marché de l’électricité. Le premier est le professionnalisme. Réaffirmé par la Municipalité, grâce à des investissements importants et à des efforts constants, tant au niveau des installations que de la formation des collaborateurs, il a pour but de garantir la sécurité de l’approvisionnement et d’offrir à nos clients des compétences professionnelles d’excellent niveau. Le deuxième pilier de la stratégie des Services industriels lausannois est la proximité, par une personnalisation de nos activités et une connaissance approfondie des besoins de notre clientèle. Le troisième pilier, qui s’inscrit en prolongement de ce que les Services industriels et la Ville de Lausanne ont toujours pratiqué, est la protection de l’environnement développée sur trois axes. D’une part, le maintien et l’augmentation si possible de notre production d’énergie renouvelable, notamment par tout ce que nous faisons dans le cadre de la Bourse solaire et des installations photovoltaïques. Deuxièmement, par

les encouragements aux mesures d’économies d’énergie, sensibilisation faite notamment par le biais d’expositions à la place Chauderon 23. Je crois savoir que nos expositions «Contact énergie» sont d’excellente qualité. Troisièmement, par la réalisation d’installations selon les concepts multiénergies. Nous venons d’ailleurs de gagner à nouveau le Prix solaire suisse – je n’y suis pour pas grand-chose, puisque je récolte les fruits de ce qui a été fait antérieurement – pour la première opération de *contracting* réalisée à l’hôtel Backpacker à Lausanne, Sous-Gare.

Le deuxième point sur lequel j’aimerais attirer votre attention concerne les nouveaux enjeux en relation avec la clientèle, suite au refus de la LME. En fait, le Service commercial a été créé dans un contexte de préouverture du marché de l’électricité, afin de nous préparer à un environnement concurrentiel qui aurait pu mettre en péril nos revenus. Le *call center*, qui constituait le pilier principal de la stratégie clients, devait lui être rattaché. Ce service s’est constitué autour d’un noyau fort qui s’occupait essentiellement d’activités multimédias. Il a été organisé selon une approche «petits consommateurs». Tous les produits avaient à suivre un processus unique, amenant le client à passer par un seul interlocuteur, quels que soient ses besoins. Suite au refus de la LME, les ménages ne pourront pas choisir leur fournisseur d’électricité. Face à un rejet aussi massif, on peut douter que cela soit un jour le cas. La Municipalité ne saurait dès lors engager l’argent des contribuables dans des opérations de marketing grand public, des campagnes commerciales, pas plus qu’elle ne saurait encourager les clients à consommer plus d’électricité, ce qui serait contraire à sa politique. Concernant les domaines liés à l’énergie thermique, gaz et chauffage à distance, les clients sont en majeure partie des professionnels, qui ont des connaissances très pointues en la matière. Ils attendent de leurs interlocuteurs un savoir technique approfondi.

Le préavis N° 201² précisait que selon les synergies et les expériences acquises, les deux services – Commercial et Marketing industriel – pourraient constituer à terme une seule entité. Sur la base des éléments que je vous ai cités, la Municipalité est convaincue que le moment est opportun pour effectuer ce regroupement. En raison du refus de la LME, l’activité commerciale des Services industriels lausannois devient essentiellement industrielle, techniques énergétiques, revendeurs, PME/PMI. La Municipalité estime que le Service commercial, tel que prévu avant l’ouverture du marché de l’électricité, doit s’inscrire dans une organisation différente. Le Service du marketing industriel proposera donc des produits et des réalisations énergétiques constituant des avantages concurrentiels déterminants pour les Services industriels lausannois. De plus, nous sommes convaincus que cette approche correspond véritablement aux besoins de nos clients.

J’espère avoir répondu à M. Perrin. Je suis volontiers disposée à vous donner de plus amples informations. Ce

²BCC 2001, T. I (N° 9), pp. 758 ss.

domaine nécessitant de nombreux développements, j'ai tenté de vous donner un rapide aperçu de la situation.

Question

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Ma question concerne l'Administration générale et s'adresse à M. le syndic. Je me fais le porte-parole d'amis ayant quitté récemment la ville et qui se sont adressés à l'Administration pour savoir quelles étaient les démarches et procédures à entreprendre lors de ce départ, quels étaient leurs droits et leurs devoirs. Malheureusement, la réponse fournie était plutôt floue. Ils n'en ont pas été complètement satisfaits. Je voulais savoir s'il s'agissait d'une exception et si l'Administration disposait de directives relativement précises sur les renseignements à transmettre aux personnes quittant la ville. Ces amis ont aussi cherché des informations sur le site internet. Elles sont abondantes pour les personnes arrivant à Lausanne, mais absentes pour celles qui quittent la ville. De nombreux résidents temporaires, notamment des étudiants, apprécieraient d'avoir des renseignements précis à cet égard. Je voulais savoir si vous envisagiez de compléter le site internet pour répondre à cette attente.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Ne croyez pas que cela résulte d'une volonté de ne pas laisser les gens quitter la ville et d'encourager seulement leur arrivée! D'habitude, les personnes faisant une telle démarche s'adressent à leur nouvelle Commune plutôt qu'à l'ancienne. Les petits problèmes constatés ne concernent pas que l'Administration générale et les Finances. Il peut y avoir des problèmes fiscaux, mais ils sont souvent réglés par le Canton, selon des règles précises fixant entre autres la date, modifiée par le nouveau système, pour passer au 31 décembre de l'année en cours. Il y a aussi le Contrôle des habitants, auquel il faut en principe annoncer son départ ou son arrivée. La nouvelle Commune le fait. Ce qui touche plutôt une autre direction que la mienne.

On peut toujours tenter de compléter le site internet en question. Je suis plutôt surpris que vos amis n'aient pas trouvé les réponses attendues, alors que des milliers de cas sont traités chaque année par le Contrôle des habitants. J'aimerais que vous me fassiez un rapport un peu plus précis sur ce cas pour que je puisse examiner ce qui aurait éventuellement dysfonctionné.

Question

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Ma question s'adresse à M. le syndic ou à M. le directeur des Travaux. Elle est liée à la votation du 24 novembre prochain sur la nouvelle Loi sur la gestion des déchets. Plusieurs personnes se sont plaintes de ne pas disposer de tous les éléments nécessaires leur permettant de se déterminer. On a entendu, ça et là, des chiffres sur ce que l'élimination des déchets coûterait à une personne ou à une famille, au cas où la nouvelle loi serait

acceptée. Mais naturellement, il doit y avoir alors une contrepartie au niveau des impôts communaux. J'aimerais entendre la Municipalité dire, dans le cas de Lausanne, de combien de points l'impôt communal pourrait baisser en cas d'acceptation de la loi. Je suppose que ce calcul a été fait et vous remercie d'avance de m'éclairer à ce sujet.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – M. Français complètera sur les points factuels. Si la loi était acceptée, il faudrait que dans une certaine mesure au moins, chaque Commune du périmètre n'ait pas un système différent. En outre, elle permettrait le choix d'une taxe forfaitaire – et là, les choses sont très variables. On peut décider d'exempter certaines personnes et de taxer les familles, avec quota dégressif plus ou moins important. On peut avoir une taxe au sac et décider d'exempter telle ou telle catégorie. Par exemple, utiliser des sacs transparents pour Pampers, en usage dans plusieurs communes, afin de tenir compte de la petite enfance et de tous les cas particuliers.

Si la loi est acceptée, 70% du coût au moins sont pris soit par la taxe forfaitaire, soit par la taxe au sac, ou un mixage des deux, car il est possible d'appliquer l'une et l'autre. Vous préciser aujourd'hui quel modèle serait proposé à votre Conseil relève de la futurologie pure. Pour couvrir totalement ces charges, budget du Service d'assainissement consulté, Fr. 10 millions environ sont nécessaires. Si l'on choisit de couvrir le minimum (70%) – les 30% restant pouvant être assumés par l'impôt – le montant se limiterait à Fr. 7 millions, se situant entre deux et trois points du taux d'imposition.

Compte tenu des charges très lourdes que le Canton nous transfère et des appels de membres du Conseil pour supprimer telle ou telle taxe, les choix les plus divers pourraient être envisagés. Par exemple, parce qu'on subit Fr. 20 millions de charges supplémentaires, estimer qu'il n'y ait pas de compensation. Ou estimer, inversement, qu'il y ait une compensation de deux points. Ou, comme on a deux ans pour l'introduire, on encaisse entièrement la taxe – pour peu que l'on puisse la réaliser, car le référendum est encore possible pour tout simplifier! – que l'on affectera à la suppression de l'impôt sur les divertissements, pour reprendre une discussion récente³. Le foisonnement des modèles est tel que vous dire quelque chose de précis sur ce qui se passerait, le cas échéant, n'est absolument pas sérieux. C'est bien pourquoi je me suis borné à esquisser un panel de possibilités. Sur les aspects techniques, M. Français va compléter...

La présidente: – Je crois que M. Français renonce...

Question

M. Alain Hubler (POP): – En date du 2 novembre dernier, un grand journal lausannois se faisait l'écho du plan

³BCC 2002, T. I (N° 8), pp. 683 ss; T. II (N° 15), pp. 487 ss.

d'aménagement de la plate-forme du Flon. Il était notamment question du déménagement des locaux de Beau-Séjour. M. le municipal de la Culture, des Sports et du Patrimoine disait entre autres – je cite de mémoire – qu'il n'y aurait pas de logements subventionnés à Beau-Séjour. J'ai déposé une motion demandant du logement mixte, subventionné et libre à Beau-Séjour⁴. J'aimerais savoir si cette motion avait déjà été traitée, si elle était à la poubelle ou s'il s'agissait d'une erreur journalistique.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Comme le veut l'usage, la Municipalité répondra en temps utile à la motion. Concrètement, ce sera l'année prochaine, lorsqu'elle vous proposera l'opération finale d'échange de terrain. C'est dans ce cadre que cette réponse sera plus adéquate. A part cela, jusqu'à preuve du contraire, les municipaux ont le droit d'exprimer leur opinion.

Question

M. Eddy Ansermet (Rad.): – Plusieurs personnes du quartier ont interpellé la Société de développement de l'Ouest à propos de l'ouverture d'une boîte de nuit à côté du collège de Prélaz. J'aimerais connaître l'attitude de la Municipalité à cet égard.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – La mise à l'enquête est close depuis jeudi. Nous avons reçu un volume impressionnant d'oppositions. La Municipalité y sera très attentive, ses propres services ayant même fait opposition à cet objet.

Question

M. Pierre Payot (POP): – Une question brève, une réponse brève aussi, j'espère. Le N° 54 de *Lausanne écoles* de septembre 2002, bulletin d'information de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, nous apprend qu'un crédit destiné à l'étude de l'agrandissement et de la rénovation du collège de Villamont sera voté par le Conseil communal dans le courant de l'année 2003. Je n'ai pas l'intention de m'opposer à ce crédit, mais comment M. le directeur sait-il qu'il en ira de même pour la majorité du Conseil communal?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation: – Un concours d'architecture pour la rénovation et l'agrandissement de l'établissement scolaire de Villamont vient de se terminer. Dans cet article concernant les nombreux projets de rénovation,

nous avons cité le collège de Villamont. Vous avez raison, la phrase ne devait pas être «sera voté par le Conseil communal», mais «sera présenté au Conseil communal». Je m'en excuse auprès de vous, Monsieur Payot.

La présidente: – Merci. Fin des questions orales.

Organisation de la séance

La présidente: – Nous avons trois urgences demandées par la Municipalité. Le point 9 sera traité en deuxième partie de séance, M^{me} la directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement étant absente. Nous prenons les points 10 et 13 et reprendrons ensuite l'ordre du jour. En deuxième partie de séance, en fonction de l'avancement des travaux, nous traiterons les interpellations que j'aimerais bien terminer ce soir.

⁴BCC 2002, T. II (N° 11/II), p. 285.

Remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police

Préavis N° 2002/32

Lausanne, le 27 juin 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans le préavis N° 168 du 31 août 2001¹ concernant la mise en place de la nouvelle centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police, dont votre Conseil a, après les avoir amendées, adopté les conclusions, lors de sa séance du 6 mars 2001, la Municipalité annonçait qu'elle n'était pas en mesure de proposer simultanément le remplacement des installations de radiocommunication (transmissions hertziennes). En effet, le Corps de police étant intégré dans un projet de dimension nationale appelé POLYCOM et dont l'étude n'était pas encore achevée à ce moment-là, nombre d'éléments techniques et financiers faisaient encore défaut.

Aujourd'hui, la Confédération, qui a clairement fait part de ses intentions de déployer un réseau radio commun entre les organismes chargés de la sécurité du pays, a décidé de le financer pour moitié.

Au niveau cantonal, un groupe de projet, réunissant les principaux utilisateurs potentiels, soit la Police cantonale, le Service des routes, l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA), le Service de la sécurité civile et militaire, ainsi que la Police municipale de Lausanne, a été créé afin d'étudier diverses variantes, dont POLYCOM. En fonction des objectifs fixés et des contraintes, le comité de pilotage a abouti à la conclusion que le rattachement de la Police cantonale, du Service de la sécurité civile et militaire et de la Police municipale à ce réseau fédéral reste la meilleure solution possible. Dans ce but, le Conseil d'Etat a récemment présenté au Grand Conseil un exposé des motifs et projet de décrets octroyant un crédit pour le remplacement des équipements radio de la Police cantonale, du Service de la sécurité civile et militaire ainsi que du Service des routes.

Conséquence de ce qui précède et pour sa part, la Municipalité sollicite, par le présent préavis, l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'444'000.– pour financer la participation lausannoise au réseau cantonal et renouveler l'infrastructure radio du Corps de police, tout en s'intégrant au réseau fédéral de sécurité.

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	530
2. Introduction	531
3. Rappel historique	531
4. Situation actuelle	531
5. Projet POLYCOM	532
5.1. Généralités	532
5.2. Description technique	532
5.3. Fréquences	533
5.4. Organisation, gestion et subventionnement	533
6. POLYCOM national	534
7. POLYCOM cantonal vaudois	534

¹BCC 2001, T. I, pp. 114-135 et pp. 234-236.

8. POLYCOM lausannois	534
8.1 <i>Infrastructure commune</i>	534
8.2 <i>Equipement spécifique</i>	534
9. Réseau analogique	535
9.1 <i>Infrastructure analogique</i>	535
9.2 <i>Terminaux analogiques</i>	535
10. Aspects financiers	535
10.1 <i>Coût et répartition des frais de mise en œuvre de l'infrastructure numérique</i>	535
10.2 <i>Coût du projet pour Lausanne</i>	535
10.3 <i>Plan des investissements</i>	535
10.4 <i>Charges financières annuelles</i>	535
10.5 <i>Coûts d'exploitation</i>	536
11. Conclusions	536

2. Introduction

Les activités du Corps de police, qui se caractérisent par des actions à but préventif ou suscitées par des événements particuliers, sont fort variées, tant du point de vue du type que de l'urgence. La réussite desdites actions nécessite l'engagement coordonné et proportionné des ressources humaines et matérielles disponibles, ainsi qu'une utilisation adéquate et judicieuse de tous les moyens de recherche et de communication possibles.

Depuis des décennies, les Corps de police travaillent avec un système radio. C'est le seul moyen de communication entre la centrale et les forces engagées sur le terrain et cela permet en outre à chacun, simultanément et en direct, d'être informé de l'évolution d'un événement en cours. C'est également le seul moyen dont dispose le policier pour requérir de l'aide. C'est pourquoi, disposer d'un réseau radio sûr est capital. Il en va de l'efficacité de la police, de la qualité de son travail, de la sécurité de ses agents ainsi que de celle des citoyens.

L'infrastructure du réseau de radiocommunication de la Police municipale est à ce jour totalement obsolète. En effet, les stations fixes ainsi que la centrale radio ont plus de vingt ans. Il devient donc toujours plus problématique de trouver, afin de remédier aux pannes, outre les pièces de rechange, le personnel formé sur cette ancienne technologie. Les radios portables et celles embarquées dans les véhicules, dont une part est renouvelée chaque année en fonction des besoins des services ont, quant à elles, entre deux et dix ans de fonctionnement.

Cela étant, l'Office fédéral des communications (OFCOM), autorité responsable de la répartition des fréquences disponibles, impose de passer d'un espacement de canaux de 25 kHz à 12,5 kHz dès décembre 2001 (un délai de deux ans a été accordé aux corps de police rejoignant POLYCOM), cela dans le but d'économiser la bande passante et de pouvoir attribuer les fréquences ainsi libérées à d'autres clients. Cette décision implique donc le renouvellement de la moitié environ du parc radio actuel du Corps de police, ainsi que de l'ensemble des émetteurs.

3. Rappel historique

La Police municipale a fêté, le 2 mars 2002, ses 40 années d'utilisation de la radio. En effet, c'est le 1^{er} mars 1962 que le poste de police de Saint-François a été équipé du premier émetteur. Ce dernier était connecté par lacet téléphonique à la caserne de Florimont. Depuis ce jour, le réseau s'est agrandi d'année en année, d'abord par l'installation d'émetteurs de grande puissance, puis par l'augmentation du parc radio.

L'infrastructure que le Corps de police utilise aujourd'hui (décrite au paragraphe suivant) date de mai 1981. Celle-ci comprend les relais des trois canaux en service à ce jour et les platines de commande pour les activer. Pour l'histoire, ces dernières se trouvaient déjà en service à l'ancienne caserne de Florimont, d'où les pupitres ont été déménagés, en juin 1986, dans les locaux de la centrale d'engagement actuelle, sise à la rue Saint-Martin 33.

4. Situation actuelle

L'infrastructure actuelle du réseau radio est composée d'un émetteur principal (CHUV), d'un émetteur de secours (tour des infirmières) et de deux récepteurs (CHUV et Pierrefleur). La dotation en appareils est à ce jour de 268 radios portables, de 40 postes mobiles (radios fixes dans des véhicules) et de 10 consoles pour opérateurs. Ces consoles, qui permettent de

commander les antennes fixes, se situent à divers endroits de l'Hôtel de Police (centrale d'engagement, Police-secours, salle de conduite, Police judiciaire). Elles sont reliées aux émetteurs via la centrale radio par lacets téléphoniques.

Grâce à cette infrastructure, le Corps de police parvient à couvrir raisonnablement l'ensemble du territoire urbain lausannois avec, malheureusement, quelques zones d'ombre, dont les effets se font plus ou moins sentir en fonction de la topographie du terrain et des conditions météo.

En revanche et pour leur part, les zones foraines lausannoises sont peu ou pas couvertes. Il s'agit pourtant de régions en plein développement et il faut donc résoudre rapidement ce problème. Actuellement, cette insuffisance est palliée en engageant ponctuellement, lors d'événements exceptionnels, le fourgon de commandement, qui fait également office de relais radio. Cette solution constitue cependant un pis-aller puisqu'elle nécessite un délai de 30 à 60 minutes pour être opérationnelle.

En tout état de cause et sur le plan pratique, la situation est devenue critique. En effet, outre la carence dénoncée ci-dessus, le réseau radio du Corps de police, vieux de vingt ans environ, ne permet plus de faire face à l'augmentation constante du trafic radio. De plus et surtout, il ne répond pas à l'impérieux besoin de transmettre rapidement et en permanence ordres et informations, sans risque d'être écouté. Il n'offre aucune protection contre l'écoute clandestine et il ne permet pas d'échanger de courts messages écrits ou des données. Au demeurant, les réseaux des services de secours partenaires, exploitant des canaux différents, ne permettent pas de liaison directe. Enfin et comme déjà indiqué, les infrastructures ne peuvent quasi plus, compte tenu de leur ancienneté et de l'épuisement des pièces de rechange, être maintenues en exploitation.

5. Projet POLYCOM

5.1. Généralités

Afin de combler les importantes lacunes de communications entre les divers organismes responsables de la sécurité et du sauvetage, la création d'un réseau radio national de sécurité est apparue indispensable. C'est pourquoi, lors de sa séance du 21 février 2001, le Conseil fédéral a décidé que la Confédération financerait, à hauteur de la moitié, la mise en place (estimée à Fr. 420 millions) d'un tel réseau, baptisé POLYCOM. Il a alors chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) d'en réaliser la composante nationale, ainsi que la partie relevant de l'armée. L'autre moitié des coûts est à la charge des organismes souhaitant utiliser ce réseau, ce dernier devant être construit progressivement, sous l'égide des Cantons.

Dans le détail, la Confédération finance la composante nationale, à savoir la mise en place des réseaux partiels pour les gardes-frontière et l'armée, ainsi que l'acquisition, l'entretien et l'exploitation des terminaux des gardes-frontière, de l'armée, de la Protection civile et de l'Office fédéral de la police. La réalisation de la partie du réseau POLYCOM, qui incombe à la Confédération, sera achevée en 2004.

Le réseau POLYCOM sera utilisé conjointement par les Autorités et les organisations de la police, des gardes-frontière, des sapeurs-pompiers, des services sanitaires, de la Protection civile et de l'armée dans le cadre de leurs missions subsidiaires. Grâce à la réalisation et à la connexion des réseaux cantonaux avec l'infrastructure mise en place par la Confédération, POLYCOM deviendra un véritable réseau radio de sécurité d'envergure nationale.

La Confédération, qui assume une coresponsabilité politique de premier plan en matière de sécurité, sera responsable de la gestion de l'exploitation du réseau POLYCOM au niveau national.

5.2. Description technique

Le système POLYCOM, basé sur le standard TETRAPOL, est développé et exploité en particulier par la police et la gendarmerie françaises (réseaux ACROPOL et RUBIS). La commission technique des polices suisses (CTPS) a procédé en 1997 à une évaluation des technologies modernes et a choisi de recommander la norme TETRAPOL. Ce choix a ensuite été validé par la conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS).

Le standard TETRAPOL, choisi par la Confédération, permet d'assurer une architecture évolutive grâce à sa structure cellulaire et modulaire. Le système se compose de réseaux indépendants les uns des autres, dont l'interconnexion permet de mettre en place un réseau national, à l'intérieur duquel les terminaux mobiles peuvent se mouvoir librement. Le choix repose sur la volonté d'offrir aux usagers des différents services cantonaux, dans le cadre de la garantie et du maintien de la sécurité du territoire, un système fédérateur de communication radio numérique avec les organismes fédéraux et intercantonaux.

En ce qui concerne le Corps de police et par rapport à la situation actuelle, le système numérique POLYCOM doit offrir les avantages déterminants suivants :

- Transmission des communications par appels individuels ou de groupe et ouverture de l'accès à l'ensemble des partenaires du réseau.
- Augmentation du nombre de fréquences simultanées à disposition.
- Extension de la couverture radio à l'ensemble du canton.
- Protection contre l'écoute illicite (cryptage).
- Transmission de données (identité de personnes, immatriculation de véhicules, positionnement des véhicules par GPS, informations, etc.).
- Interconnexion ponctuelle des membres de différents organismes (par exemple liaison entre police et pompiers sur un site d'accident ou d'incendie).
- Interconnexion radio-téléphonique.
- Confort numérique (affichage de l'appelant, déviation des appels, etc.).

5.3 Fréquences

Les fréquences attribuées par l'OFCOM pour le réseau POLYCOM se situent entre 380 et 400 MHz. Ces dernières sont réservées aux services de sécurité, dans le cadre des accords de Schengen. Pour rappel, celles que le Corps de police utilise actuellement se situent dans la bande des 460 MHz.

5.4 Organisation, gestion et subventionnement

Sur le plan fédéral, une direction opérationnelle POLYCOM a été mise sur pied. Elle a pour mission de régler les conditions et prescriptions relatives à la planification, à la réalisation et à la gestion des réseaux régionaux, constituant des composantes autonomes du réseau radio suisse de sécurité POLYCOM.

Dans ce sens, elle doit, pour assurer le bon fonctionnement d'un tel système, édicter les règles à respecter par les usagers et prendre les mesures nécessaires, cela essentiellement dans les domaines suivants :

- Gestion du cryptage.
- Sécurité du réseau.
- Gestion du réseau sur le plan national.
- Gestion des autorisations et service des mutations.
- Comblement des lacunes dans l'infrastructure.
- Elargissement provisoire des capacités locales.
- Répartition périodique des coûts entre la Confédération et les organes responsables des réseaux partiels et régionaux.

En ce qui concerne la participation financière de la Confédération, celle-ci se répartit comme suit :

- Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (par le biais de la Protection civile) prend en charge la planification (couverture radio et gestion des fréquences).
- Le Département fédéral des finances (principalement le Corps des gardes-frontière) prend en charge les dépenses effectuées dans la zone frontière pour assurer la couverture de ses besoins. Les frais sont partagés lors de projets réalisés en commun avec les cantons frontaliers.
- Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (armée) prend en charge le matériel et les logiciels des commutateurs (principaux et secondaires) ainsi que leurs connexions au réseau fixe.
- Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (en particulier l'Office fédéral des routes) prend en charge les coûts de la couverture radio dans les tunnels des routes nationales et une part des coûts de l'infrastructure cantonale.

S'agissant des cantons, il incombe à ceux-ci de couvrir tous les autres coûts liés à la mise en place de l'infrastructure des réseaux régionaux.

6. POLYCOM national

Le Corps des gardes-frontière a déjà commandé l'infrastructure nécessaire pour garantir la couverture radio le long de toutes les frontières du pays avec les états voisins. Les installations desservant les secteurs frontières du Tessin, de Genève et de Thurgovie sont déjà en exploitation.

En ce qui concerne les cantons, ceux de Neuchâtel, de Thurgovie et d'Argovie ont d'ores et déjà acquis le matériel nécessaire à la mise en place du réseau POLYCOM, dont le déploiement se fait en collaboration avec le Corps des gardes-frontière. En revanche et pour l'heure, les cantons du Valais, de Fribourg et du Jura poursuivent les études entreprises à ce sujet.

7. POLYCOM cantonal vaudois

Pour le réseau cantonal vaudois, 52 stations de base sont prévues, afin de garantir une couverture suffisante pour assurer les liaisons de radiocommunication sur tout le territoire. Il est important de relever que, sur ces 52 stations, 24 sont totalement financées par le Corps des gardes-frontière. Ces dernières seront connectées sur des commutateurs secondaires disposés dans les locaux de la Police cantonale vaudoise et de la Police municipale de Lausanne. Les connexions de ces stations fixes aux commutateurs se feront par faisceaux hertziens et fibre optique. Enfin, les cœurs du système (commutateurs principaux), ainsi que les stations de gestion, permettant de gérer les dérangements de tout le réseau, se trouveront au siège de la Police cantonale, au centre de la Blécherette.

8. POLYCOM lausannois

8.1 Infrastructure commune

Pour desservir le secteur lausannois, cinq stations fixes sont prévues. Elles devraient se situer, selon les mesures de propagations effectuées par une entreprise spécialisée, à la place Chauderon, à la place de Milan, à Pierre-de-Plan, à la Pontaise et au Chalet-à-Gobet. Un commutateur secondaire est prévu dans les locaux de la Police municipale, afin de garantir une sécurité supplémentaire, notamment lorsqu'une mise à jour doit être effectuée sur les commutateurs principaux.

La participation financière de la Ville de Lausanne à l'infrastructure commune a été définie dans le cadre d'une clé de répartition entre toutes les instances concernées (décrite au chapitre 10.1). L'investissement se monte à Fr. 1'670'747.– hors taxes.

8.2 Equipement spécifique

La dotation de la Police municipale en terminaux est prévue comme suit, dans la mesure où un certain nombre de radios analogiques peuvent être recyclées :

- 240 portables
- 60 postes mobiles (radios fixes installées dans des véhicules) avec terminaux de données.

Le coût d'acquisition et de programmation des portables et des postes mobiles, y compris les accessoires nécessaires à leur utilisation (accumulateurs, étuis, chargeurs, microphones, télécommandes pour l'emploi dans un véhicule, dispositifs de camouflage pour les inspecteurs de la Police judiciaire, etc.) se monte à Fr. 1'493'670.– hors taxes.

A cela, il faut ajouter le système de communication qui, implanté à la centrale d'engagement, doit permettre aux opérateurs, outre de converser avec les agents se trouvant dans les rues de Lausanne, de créer et d'activer des groupes d'utilisateurs.

Ce système, ainsi que l'interface pour l'enregistrement des conversations et celle du système de positionnement par GPS, reviennent à Fr. 1'148'353.– hors taxes. Le matériel de gestion (attribution des droits d'accès, etc.), les licences d'utilisation et les frais d'ingénierie, en relation avec la gestion du projet, représentent, quant à eux, un coût global de Fr. 498'367.– hors taxes.

Au total, l'investissement pour les équipements spécifiques de la Police municipale de Lausanne se monte à Fr. 3'140'390.– hors taxes.

9. Réseau analogique

9.1 Infrastructure analogique

Si le Corps des gardes-frontière, la Police cantonale vaudoise et la Police municipale de Lausanne ont la ferme volonté d'adhérer au projet national POLYCOM, les ambulanciers et les autres polices municipales n'ont, à ce jour, pas encore pris de décision à ce sujet. Cela implique que la centrale d'engagement doit conserver la capacité de converser avec les autres forces de secours actives sur le territoire lausannois. C'est pourquoi il est apparu judicieux de garder quelques fréquences analogiques, qui permettront aussi de décharger le réseau radio numérique, en particulier lors de manifestations sportives, qui nécessitent la mise en place d'un vaste dispositif policier, mais sans besoins particuliers de cryptage ou de liaisons multi-organisations. Ce mode de faire, qui offrira au Corps de police une solution de secours propre à éviter la saturation des ressources indispensables à l'engagement des moyens d'urgence, s'avère d'autant plus opportun que l'infrastructure analogique (émetteurs) peut être modernisée à un coût réduit. De plus, il permet également de réduire le parc de radios numériques à acquérir, ce matériel performant étant nettement plus onéreux, aussi bien à l'achat qu'à l'exploitation.

9.2 Terminaux analogiques

Les appareils radio analogiques acquis ces dernières années peuvent satisfaire les exigences de l'OFCOM, moyennant une nouvelle programmation. Ces appareils, soit environ 140 portables, amortis pour la plupart, donnent encore satisfaction et seront modifiés par les services techniques du Corps de police pour utiliser un espacement de canaux de 12,5 KHz.

10. Aspects financiers

10.1 Coût et répartition des frais de mise en œuvre de l'infrastructure numérique

Financier	Infrast. CHF HT	%	TVA 7,6%	Infrast. CHF HT
		projet		
Confédération	25'155'327.–	60,8%	1'911'804.85	27'067'131.85
Etat de Vaud	14'434'959.–	35%	1'097'056.90	15'532'015.90
ECA	88'264.–	0,2%	6'708.10	94'972.10
Ville de Lausanne	1'670'747.–	4%	126'976.75	1'797'723.75
TOTAL	41'349'297.–	100%	3'142'546.60	44'491'843.60

10.2 Coût du projet pour Lausanne

Participation à l'infrastructure cantonale	1'670'747.–
Infrastructure POLYCOM Lausanne	3'140'390.–
Réseau analogique	248'015.–
TOTAL HT	5'059'152.–
TVA 7,6%	384'496.–
TOTAL TTC	5'443'648.–

10.3 Plan des investissements

Le présent projet figure dans le plan des investissements pour les années 2002 et 2003 pour un montant de Fr. 7'000'000.–.

10.4 Charges financières annuelles

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode de l'annuité constante, sur la base d'un intérêt annuel de 4,75% et d'une durée d'amortissement de cinq ans, s'élèvent à Fr. 1'248'800.–.

10.5 Coûts d'exploitation

Le concept d'exploitation du réseau POLYCOM, défini aux niveaux national et cantonal, n'a pas encore été arrêté dans le détail. Il s'ensuit que les éléments nécessaires pour déterminer avec précision les coûts d'exploitation ne sont pas connus. Néanmoins, il est d'ores et déjà possible de considérer qu'une charge annuelle de Fr. 600'000.– devrait constituer la limite supérieure des frais d'exploitation à couvrir par la Ville.

11. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/32 de la Municipalité, du 27 juin 2002;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'444'000.–, destiné à couvrir les frais de réalisation du nouveau réseau de radiocommunication du Corps de police;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 1'088'800.– par la rubrique 2400.331 du budget du Corps de police;
3. de faire figurer sous la rubrique 2400.390 «imputations internes» les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Aline Gabus, rapportrice, M. Marc Dunant, M. Fabrice Ghelfi, M. Pierre-Henri Loup, M. Olivier Martin, M. Jean Meylan, M. Dino Petit, M^{me} Isabelle Truan.

Municipalité : M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique.

Rapport photocopié de M^{me} Aline Gabus (POP), rapportrice : – La commission s’est réunie à la salle polyvalente de l’Hôtel de police, le 23 septembre 2002.

Elle était composée de M^{mes} et MM. Isabelle Truan, Aline Gabus (rapportrice), Fabrice Ghelfi, Marc Dunant (remplaçant M^{me} Monique Cosandey), Jean Meylan (remplaçant M. Filip Uffer), Pierre-Henri Loup, Olivier Martin, Dino Petit. M. Jean-Luc Chollet était excusé.

La Municipalité était représentée par M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, accompagnée de MM. Gérald Hagenlocher, commandant du Corps de police, Marc Binggeli, chef Informatique & Télécommunication au Corps de police, Philippe Anderes, ingénieur en télécommunications au Corps de police, Philippe Dubois, chef de projet à la Police cantonale vaudoise, ainsi que M^{me} Stefania Zanetti, secrétaire du commandant, que je remercie pour ses notes de séance.

Le projet de remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police s’intègre dans un projet d’envergure nationale appelé POLYCOM. Il permet aux différents organismes chargés de la sécurité de collaborer de manière plus efficace par la création d’un réseau national de sécurité.

Ce préavis a été réalisé en collaboration avec la Police cantonale.

Le Grand Conseil a accepté le crédit pour le remplacement des équipements radio de la Police cantonale, du Service de la sécurité civile et militaire et du Service des routes.

La nécessité de remplacer l’infrastructure du réseau radio devenue obsolète et n’offrant aucune protection contre l’écoute clandestine n’a pas été remise en question par les commissaires. Les questions ont porté principalement sur :

- Les différents partenaires du réseau, la collaboration avec les autres Polices municipales, la répartition des coûts de maintenance, les risques de saturation et de panne, le vol d’une radio portable, la formation des collaborateurs et la collaboration avec Swisscom.

Nous avons appris que les autres Communes vaudoises ont pris du retard et n’ont pas participé au projet POLYCOM. Elles devraient y arriver avec le projet Police 2000 et la mise sur pied de polices intercommunales. Concernant la

participation financière, un « droit d’entrée » sera probablement exigé.

Les partenaires de ce réseau de radiocommunication sont : le Corps des gardes-frontière, l’armée, la Police fédérale et la Protection civile pour les organismes nationaux. Au niveau cantonal, on trouve actuellement la Police cantonale vaudoise, la Police municipale de Lausanne et les Services de secours et d’incendie représentés par l’Etablissement cantonal d’incendie (ECA). Les pompiers ont choisi de n’équiper pour l’instant que les organes de commandements, d’où l’achat d’une trentaine de postes à répartir dans les véhicules de commandement et la centrale d’engagement.

Les coûts de maintenance seront compris dans une fourchette de Fr. 420’000.– à Fr. 600’000.– et un protocole d’accord concernant ces frais sera signé entre le Conseil d’Etat et la Municipalité.

Le risque de saturation peut exister lors de grandes manifestations, mais le réseau POLYCOM est dimensionné pour répondre à des situations de crise ayant une forte concentration d’intervenants. D’autre part, un certain nombre de radios analogiques sera conservé pour ces situations.

Une situation telle que celle qui s’est produite le 11 septembre 2001 à New York, où l’émetteur principal a été détruit provoquant l’interruption d’une bonne partie des communications, devrait pouvoir être évitée avec l’architecture de réseau proposée, du fait qu’il y a plusieurs antennes réparties dans toute la commune et non une seule située à un point stratégique.

En cas de vol, chaque appareil possède une adresse unique dans le réseau et peut être inhibé à distance.

La Confédération voulait donner l’intégralité du réseau à un seul opérateur. Après un appel d’offres, Swisscom a été retenue, mais a finalement décidé de se retirer du projet, car ce dernier ne présentait pas suffisamment d’intérêt sur le plan du rendement financier.

En conclusion, la commission a adopté le projet à l’unanimité et propose au Conseil communal d’en faire de même.

La présidente : – Avez-vous une modification à apporter à votre rapport ?

M^{me} Aline Gabus (POP), rapportrice : – Non, Madame la Présidente.

La présidente : – J’ouvre une discussion générale.

Discussion générale

M. Béat Sutter (Hors parti) : – Je constate avec satisfaction que la commission nous propose, à l’unanimité, d’adopter ce préavis. Un bon préavis, certes. Conscient du

besoin de renouvellement des moyens de transmission de notre Corps de police et soucieux de fournir à mes ex-colègues les meilleurs équipements possibles, je souhaite – vu l'importance du montant demandé – qu'il soit répondu à quelques questions avant de donner mon accord définitif à l'octroi de ce crédit. Le réseau Acropol, basé sur le même système et employé par les forces de l'ordre en France, est fortement critiqué par les utilisateurs. A ce sujet, le syndicat des polices françaises met carrément en cause sa fonctionnalité, notamment quant à la sécurité des intervenants. D'autre part, le premier réseau des gardes-frontière genevois, récemment mis en service, ne semble pas donner satisfaction. Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes :

1. Est-elle sûre que la Confédération et le Canton de Vaud ont fait le bon choix en proposant ce système ?
2. Techniquement équivalent au Natel C, ce système n'est-il pas tout bonnement obsolète ?
3. Des garanties formelles du fournisseur quant à la suppression de ces défauts sur le système suisse ont-elles été obtenues ?
4. Pour quelles raisons faut-il encore conserver, en parallèle, l'ancien système ?
5. Pourquoi les Services du feu de plusieurs cantons n'ont-ils pas adhéré au projet POLYCOM et pour quelles raisons ont-ils demandé la remise en service de leur ancien réseau analogique ?
6. Avez-vous obtenu des garanties de financement, notamment la participation de la Confédération ?
7. M. Philippe Desarzens, qui coordonne ce dossier au niveau des polices municipales vaudoises, hésite et n'a pas encore pris une décision définitive. Pourquoi met-il en doute le système POLYCOM ?
8. Quelles sont les garanties contre un éventuel dérapage financier de ce projet ?

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique : – Je comprends que M. Sutter se pose un certain nombre de questions, dont la plupart, d'ailleurs, ont été émises en commission. Il demande si l'on est sûr que la Confédération et le Canton ont fait le bon choix : nous avons effectué une étude sur le plan lausannois, pour déterminer si l'on allait aussi choisir POLYCOM. Elle aboutissait à des variantes possibles, privilégiant POLYCOM pour que les actions et le réseau soient coordonnés et cohérents. On peut se demander pourquoi d'autres Cantons – Zurich et Berne en particulier – n'ont pas choisi ce système : généralement parce qu'ils avaient déjà acquis des installations et qu'ils préféreraient les amortir, plutôt que les renouveler par un investissement coûteux. Ils prévoient de se raccorder à POLYCOM en 2004 ou en 2005.

Pourquoi les Services du feu n'ont-ils pas adhéré ? On n'a malheureusement pas pu mettre tous les services d'urgence sur POLYCOM. L'ECA devrait prendre cette décision, pratiquement pour les mêmes raisons : investissements déjà faits, on ne peut en consentir d'autres. C'est dommage et je le regrette personnellement, mais c'est chose faite.

Quant à l'inquiétude dont nous fait part M. Sutter à propos des défauts du système français Acropol, il est vrai que l'on a entendu beaucoup de choses et notamment vu sur Internet les syndicats de police français avancer toute une série d'objections et se déclarer très soucieux de certains défauts apparaissant dans ce système. On a pu lire un communiqué de presse, signé de M. Sarkozy, constatant des irrégularités dans le système installé. Mais à la suite d'une discussion avec le groupe Eads-telecom, une série de mesures ont été décidées. La mise en œuvre du projet sera supervisée par le fournisseur du logiciel, qui apportera son assistance technique. Il s'agit vraiment d'un problème de logiciel. Garantie a été obtenue de la correction du système. Il est vrai que le logiciel est le même, mais les défauts constatés proviennent aussi de l'ampleur du système français, qui n'est pas le même que le nôtre, beaucoup plus restreint.

M. Sutter nous parle aussi des déclarations de M. Desarzens, dont un article de presse n'exprime pas exactement l'avis. Je peux vous dire que M. Desarzens est intervenu, lors de la dernière assemblée générale des directeurs de police du canton, et les a plutôt encouragés à se rallier au réseau POLYCOM, tout en signalant qu'il n'avait pas encore de précisions quant aux coûts et qu'il ne pouvait pas leur communiquer le financement exact requis en fonction de leurs intérêts respectifs. Il les engageait néanmoins à s'y rallier. Il ne s'agit pas de scepticisme, mais plutôt d'un encouragement que M. Desarzens dispensait. On peut se demander pourquoi ce système n'a pas été mis d'emblée en place dans le cadre de Police 2000. Il aurait fallu alors imposer le réseau POLYCOM aux Communes, qui ne l'ont pas voulu.

J'espère avoir répondu aux questions de M. Sutter et souhaite que cela l'engagera à voter ce préavis.

J'ajouterai, pour conclure, que POLYCOM s'inscrit dans un projet dépassant Lausanne, car la décision a déjà été prise par le Canton et la commission qui l'a examiné l'a proposé au Grand Conseil qui l'a largement accepté en juillet de cette année. Il serait bien que Lausanne puisse faire bénéficier ses policiers de ce système de communication, allant dans l'ordre des choses et leur permettant enfin de disposer de moyens performants et surtout sécurisés. C'est ce qui leur manque le plus aujourd'hui. Comme Lausanne avait amorti son matériel, il était logique d'opter pour celui que la Confédération et le Canton proposent aujourd'hui.

La présidente : – Merci Madame. Pas d'autre intervention ? La discussion est close. Je demande à M^{me} la rapportrice de nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Aline Gabus (POP), rapportrice: – A l'unanimité, la commission a accepté ce projet et vous recommande de faire de même.

La présidente: – Je vous propose la même démarche, soit de voter les conclusions N°s 1, 2 et 3 groupées.

Celles et ceux qui acceptent ces conclusions sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec 2 abstentions, vous avez accepté ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2002/32 de la Municipalité, du 27 juin 2002;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'444'000.-, destiné à couvrir les frais de réalisation du nouveau réseau de radiocommunication du Corps de police;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 1'088'800.- par la rubrique 2400.331 du budget du Corps de police;
3. de faire figurer sous la rubrique 2400.390 «Imputations internes» les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Création d'un Centre de quartier aux Faverges (secteur de Chissiez)

Préavis N° 2002/35

Lausanne, le 18 juillet 2002

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit spécial de Fr. 380'000.– à titre de subvention à la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) pour permettre l'exploitation d'un nouveau centre de quartier aux Faverges (secteur de Chissiez) à partir du 1^{er} janvier 2003. Des locaux qui ont servi jusque-là de dépôt au Centre du Levant vont être transformés pour permettre la création de cette nouvelle structure au chemin de Bonne-Espérance 41.

2. Introduction

Treize centres socioculturels regroupés au sein de la FASL sont répartis sur le territoire de la commune de Lausanne. Le sud de la ville est particulièrement sous-équipé. Le centre socioculturel le plus proche du secteur de Chissiez est la maison de quartier à l'avenue Dapples 50, ouverte en 1996.

La création d'un centre de quartier dans cette zone de la ville se révèle indispensable sur la base des observations faites ces trois dernières années. Présents avec la Roulotte enchantée, des animateurs ont constaté la carence de structures permettant l'encadrement des jeunes du quartier, jeunes issus très souvent de familles au revenu précaire. Considérant qu'ils se trouvaient là dans une zone à risque, dans une «marmite sous pression» selon leurs propres termes, ils se sont approchés du bureau de la déléguée à l'enfance pour exprimer leurs inquiétudes.

3. Démarche participative et création d'une Association de quartier

En janvier 1999, la déléguée à l'enfance avec deux animateurs du Centre d'animation de la Cité (CAC) a mis sur pied un groupe de rencontre avec les habitants du quartier, en y associant les paroisses catholique et protestante qui avaient ouvert, depuis peu, une Antenne de quartier dans un tout petit appartement au chemin de Bonne-Espérance 16. Dans un premier temps, les remarques explicites formulées par les animateurs, et relayées par les habitants du quartier, portaient sur la carence d'espaces de jeux pour les préadolescents et sur la nécessité d'apporter quelques améliorations aux équipements de la petite place de jeux du quartier.

Rapidement impliqué dans les rencontres avec les habitants, le Service des parcs et promenades a d'emblée pris note de ces besoins et s'est montré prêt à rencontrer les enfants et les parents du quartier dans le cadre d'une démarche participative. C'est à ce stade que Pro-Juventute Lausanne-région, contacté par la déléguée à l'enfance, a accepté de contribuer à cette démarche en finançant l'engagement à temps partiel d'une animatrice de rue. Un «groupe de pilotage», composé de représentants de Pro-Juventute, de l'animateur du CAC, de la coordinatrice de la FASL et de la déléguée à l'enfance, a animé plusieurs réunions avec les habitants du quartier, auxquelles ont été associés rapidement d'autres professionnels œuvrant dans cette zone de la ville. Ce «groupe de pilotage» a fait régulièrement le point à propos des observations de l'animatrice sur le terrain et a défini quelques pistes de travail.

C'est ainsi que deux projets de réaménagement d'espaces de jeux, étudiés par le Service des parcs et promenades, ont été discutés avec les habitants et ont abouti à des réalisations concrètes. D'une part, la place de jeux centrale a bénéficié de quelques améliorations: dépose d'un jeu dangereux, vérification de la sécurité des sols pour amortir les chutes, pose de barrières pour protéger la végétation, remplacement de bancs en métal par des bancs en bois et, surtout, installation d'une petite fontaine attendue depuis longtemps. L'installation de W.-C. publics, fortement souhaités par les habitants, est encore

en suspens. D'autre part, et suite à de nombreux échanges avec les préadolescents, le terrain situé aux abords de la Vuachère a été équipé de buts de football et d'une barrière le protégeant de la rivière. Cependant, le terrain étant rendu très humide par la proximité de la Vuachère, le fonctionnement de cet équipement se révèle insatisfaisant et une nouvelle étude est en cours. Ce travail participatif a mis en évidence qu'au-delà de la nécessité de repenser l'aménagement des espaces extérieurs, la création d'un centre de quartier semble être un élément indispensable à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

En janvier 2000, un groupe d'habitants s'est constitué en association, l'Association des Faverges. Celle-ci est active aujourd'hui dans le quartier et bénéficie du soutien du «groupe de pilotage». Deux salles de l'ancienne école du Vanil ont été mises provisoirement à disposition de l'Association par la Ville, en attendant la création du futur centre de quartier, qui fait l'objet du présent préavis. Sous l'impulsion de ce groupe, des actions ont pu être menées dans le quartier, grâce au financement par Pro Juventute d'un poste d'animatrice à 50%, jusqu'à fin janvier 2001. Cette dernière a été relayée par un animateur sportif, engagé par la FASL. Pour garantir une suite à ce travail et afin de maintenir l'effort qui avait été fourni jusque-là pour tenter de remédier à la dégradation du cadre de vie des enfants et des jeunes du quartier, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 29 mars 2001, de charger la FASL d'engager un animateur à temps partiel (taux d'activité fixé à 80%), décision qui a fait l'objet d'une communication au Conseil communal le 18 avril 2001. Une animatrice est entrée en fonction en août 2001.

4. Le secteur de Chissiez dans le quartier de Florimont/Chissiez

4.1. Situation et population

Ce quartier est formé de trois secteurs, Florimont, avenue Rambert et Chissiez, aux profils très contrastés¹. Situé à proximité d'une forêt et de la Vuachère, bordé par deux voies ferrées, le secteur de Chissiez s'est construit principalement entre 1947 et 1960, avec quelques réalisations pendant l'entre-deux-guerres. Il est placé dans une cuvette et apparaît comme relativement isolé du reste de la ville. Créée au départ pour accueillir des ouvriers des CFF, cette zone d'habitation offre des loyers subventionnés ou modérés. Elle ne comporte pas de grandes tours, mais un ensemble de petits locatifs avec de nombreuses cours d'immeubles.

Alors que Florimont et l'avenue Rambert font partie du «croissant doré lausannois», tant par leurs logements spacieux et bien situés que par le niveau de revenu des contribuables largement supérieur à la moyenne lausannoise, Chissiez-Faverges se distingue par ses logements anciens et de petite taille qui accueillent des populations à la recherche de loyers bon marché.

A noter que 32,3% des emplois occupés par les habitants de Chissiez s'inscrivent dans le secteur du commerce et des réparations (15% pour l'ensemble de la ville) et 28,8% dans celui de la construction (5,6% pour l'ensemble de la ville); 9,7% de la population du quartier est au bénéfice de l'aide sociale vaudoise et 4,2% du RMR (moyenne pour la ville de 5,4% et 2,5%), alors que les familles monoparentales représentent 15% de la population à Chissiez (contre 13,1% pour l'ensemble de la ville).

Le poids de la communauté étrangère est important puisqu'elle s'élève à 45% (moyenne lausannoise 35,5%). La grande diversité de cultures est source de richesses. Cela implique également que des traditions et des comportements différents sont amenés à cohabiter. Ils sont quelquefois source de conflits et de tensions. A relever encore que si Florimont compte en particulier plus d'un quart de sa population parmi les plus de 65 ans, Chissiez est un secteur plutôt jeune avec 40% de jeunes adultes (20-39 ans). Il semble toutefois qu'un certain nombre de personnes âgées restées aux Faverges comprennent mal les changements de mode de vie des habitants. Pourtant, nombreux sont ceux qui y logent depuis longtemps et affirment s'y plaire, bien qu'ils déplorent le changement d'ambiance et le manque de sécurité, modifications qui remontent, à leur avis, à une dizaine d'années. Cela s'accompagne de craintes quant à l'avenir du quartier. Certains le comparent à «un trou» et évoquent le sentiment d'être les «oubliés de la ville». Il n'est pas rare que les enfants ressentent une forme de mépris de la part des «gens du haut», qui logent dans les rues plus aisées.

4.2. Pour une politique d'intégration

Les grandes difficultés que vivent les familles aux Faverges sont apparues tout au long des réunions avec les habitants et les professionnels du quartier, problèmes renforcés par d'importantes barrières culturelles et sociales.

Ces barrières existent notamment dans la relation ou l'information aux parents migrants qui maîtrisent mal la langue française, qui ne connaissent pas les règles et le fonctionnement du système scolaire et qui n'ont pas forcément les mêmes conceptions éducatives que celles du pays d'accueil. Cet aspect est largement évoqué par les enseignantes et l'infirmière scolaire qui s'interrogent sur la manière de mieux associer les parents aux démarches entreprises avec leurs enfants.

¹«Lausanne, les chiffres pour la dire», Bureau lausannois des statistiques, N° 4, 2000.

Tous les acteurs du quartier constatent que de nombreux enfants dès 2 ans avec leurs frères ou sœurs ont fait de la rue leur terrain de jeux et qu'ils l'investissent au moindre temps libre. S'ils semblent livrés à eux-mêmes, hors du regard des adultes, une observation plus fine montre néanmoins que ces enfants ont des règles de fonctionnement transmises par les parents : respect des limites géographiques du quartier, retour des plus petits à la tombée de la nuit, responsabilité des aînés (dès 6-7 ans) envers les plus jeunes.

Dans ce quartier où les jeunes n'ont pas de lieu pour se réunir, le voisinage supporte difficilement les nuisances sonores liées aux jeux enfantins sans compter les problèmes de déprédation et de propreté qu'ils peuvent engendrer sur les espaces publics. De même les habitants se plaignent des adolescents qui se regroupent en soirée sur la place de jeux ou sous l'abri du bus N° 12, ce qui est source de nuisances sonores et matérielles.

En ce qui concerne les situations économiquement et socialement précaires, les rencontres avec certains professionnels révèlent que ce ne sont pas forcément les personnes migrantes qui vivent les plus grandes difficultés : des constats de pauvreté, d'alcoolisme, de toxicomanie, de violence conjugale ou parentale, de solitude – surtout chez les personnes âgées – ont été relevés parmi des ménages suisses suivis par les intervenants.

Il est donc nécessaire, compte tenu des constats ci-dessus, d'améliorer l'environnement par la mise à disposition des infrastructures proposées (aménagement du parc, terrain de foot, nouveau centre de vie infantine, centre socioculturel) et de tenter de tisser les liens entre les habitants à partir de l'animation proposée par le centre de quartier. Il s'agira notamment de développer des réseaux d'échange. Une collaboration avec les institutions et acteurs du quartier – paroisses, écoles et infirmière scolaire, APEMS et future garderie qui verra le jour en janvier 2003, Centre du Levant, Société de développement, concierges, etc. et avec le dispositif communal et cantonal qui œuvre déjà dans le champ social – pourra contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants du secteur de Chissiez et des environs.

5. Création d'un centre de quartier

5.1 Le lieu

Le petit appartement, que les paroisses avaient mis à disposition des habitants du quartier au chemin de Bonne-Espérance 16 à fin 1998, a été rapidement fermé. Trop exigü et fortement connoté par sa relation avec les paroisses catholique et protestante dans un quartier où existe une grande diversité d'appartenances religieuses, il ne répondait pas à l'attente des habitants. Un concours de circonstances a permis de discuter avec la Fondation du Levant de la possibilité de reprendre les surfaces qu'elle utilisait jusque-là comme garde-meubles, au rez-de-chaussée de l'immeuble de Bonne-Espérance 41. La gérance a assez rapidement donné un accord de principe pour étudier la création d'un centre de quartier.

5.2 Description du projet architectural

Sur la base d'une description des besoins présentée par l'Association des Faverges, la gérance a proposé un avant-projet. Il s'agit de transformer l'ancien dépôt en local commercial à vocation spéciale. Cet espace de 177 m² permet la création d'une entrée et d'un hall d'accueil avec un espace-billard, d'un bureau pour les animateurs, d'un espace polyvalent avec cuisine pour les activités de quartier et d'un coin adolescents. Les coûts de l'ensemble des travaux de rénovation et d'équipements fixes s'élèvent à Fr. 270'000.–. Il s'agit en particulier de :

- démolir les galandages existants et de poser des faux plafonds avec une bonne isolation phonique;
- repeindre l'entier des locaux;
- rendre conforme les installations sanitaires (eau chaude, eau froide, W.-C., carrelage);
- poser un nouveau revêtement de sols et des stores adaptés;
- installer une petite cuisine;
- construire une rampe d'accès pour handicapés;
- mettre en conformité l'électricité et la ventilation;
- procéder à divers travaux de menuiserie.

Des négociations entreprises entre le Service de la jeunesse et des loisirs et la gérance de l'immeuble ont permis d'arrêter un plan financier qui se résume comme suit : l'investissement est pris en charge par le propriétaire qui le répercute pour une durée limitée sur le loyer. En revanche, l'entretien général des lieux incombe au locataire. Les éléments financiers plus précis sont détaillés au point 6. Un avant-projet et une esquisse de programme d'animation ont été présentés aux habitants des

immeubles du quartier qui les ont accueillis très positivement. La mise à l'enquête n'a suscité aucune opposition majeure et le permis a été délivré en janvier 2002. La durée des travaux est de trois mois.

5.3. *Projet d'animation*

5.3.1. Fonctionnement actuel

Suite à la décision de la Municipalité d'engager un animateur à temps partiel (taux d'activité fixé à 80%) pour maintenir un minimum d'ouverture dans les locaux de l'ancienne école enfantine du Vanil et pour préparer le projet du futur centre de quartier, une animatrice est entrée en fonction en août 2001. Actuellement, le centre provisoire offre un accueil aux moins de 11 ans, le mercredi de 14 h à 17 h, deux accueils-détente après l'école pour les 11-16 ans, le mardi et le jeudi de 16 h à 18 h, et un accueil pour les plus de 11 ans le vendredi de 19 h 30 à 22 h. Une sortie sportive ou ludique est offerte aux plus de 11 ans un samedi par mois. Parallèlement, le centre propose, le mercredi soir, un cours de break-dance pour les enfants et adolescents et un cours de gymnastique pour les femmes. Le mardi, un cours de danse pour filles et, le jeudi, un cours de Tai-chi. Un groupe autogéré de jeunes adultes s'entraînent à la break-dance le mardi et le jeudi soir. Actuellement, 178 enfants et adolescents (112 âgés de moins de 11 ans et 66 de 11 à 20 ans) habitant le quartier fréquentent régulièrement les activités. Ces jeunes usagers sont issus de 20 ethnies différentes et 14 enfants proviennent de familles mixtes.

5.3.2. *Projet d'animation*

Certes, il existe quelques offres pour la petite enfance dans ce quartier : halte-jeux à la Paroisse Saint-Jacques et une consultation pour nourrissons ouverte en mai 2001 par le Centre de puériculture. Un nouveau centre de vie enfantine verra le jour au début de l'année 2003. Pour les adultes, des cours de français, de Tai-chi et de gymnastique sont également organisés, dans les locaux de la Paroisse Saint-Jacques.

Les buts généraux que l'Association des Faverges s'est fixés sont les suivants :

- favoriser le dialogue entre les habitants, les différentes générations et les communautés ;
- participer à l'amélioration du cadre de vie du quartier ;
- favoriser l'intégration de tous et l'accessibilité aux prestations offertes par l'association ;
- favoriser l'entraide entre les habitants du quartier et leur implication active ;
- développer la prévention auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles ;
- favoriser l'éveil culturel, artistique et sportif des jeunes usagers.

Le projet d'animation est notamment issu des demandes formulées par les habitants lors des réunions de quartier. De plus, au vu des observations faites sur le terrain par les professionnels et des buts précités de l'association, les priorités du projet d'animation sont axées sur l'accueil des enfants en âge de scolarité obligatoire et des adolescents, sur le développement d'échanges intergénérationnels et interculturels entre les habitants et sur des actions soutenant les familles avec un accent particulier envers les familles migrantes. Il vise donc à développer les actions suivantes dans les limites des disponibilités financières définies par le présent préavis :

- organisation et encadrement d'activités le mercredi après-midi, trois jours par semaine après l'école et pendant les vacances scolaires pour les enfants et les préadolescents ;
- organisation et encadrement de l'activité Caisse Magique sur la place de jeux des Faverges, le mercredi après-midi pendant les beaux jours et durant les vacances scolaires d'été et d'automne ;
- organisation et encadrement de deux accueils hebdomadaires pour les préadolescents et adolescents ainsi qu'un accueil le samedi après-midi en permutation avec une sortie mensuelle sportive ou culturelle ;
- organisation et encadrement de deux camps annuels pour les préadolescents et les adolescents ; organisation de deux accueils hebdomadaires pendant une partie des vacances scolaires ;
- mise en place de cours de français aux adultes, en lien avec la CIFEA ;
- mise en place d'activités conviviales pour adultes selon la demande (cuisine, tournois de jeux, repas communautaires, break-dance garçons et filles, gymnastique pour dames, Tai-chi pour jeunes et adultes, etc.) ;
- organisation de soirées de rencontre, d'échanges et de formation permettant de créer un réseau d'échanges réciproques de savoirs pour adultes ;
- développement et planification d'activités autogérées conformes aux buts de l'association ;

- collaboration avec les partenaires du quartier (paroisses, écoles, infirmière scolaire, garderie et UAPE, Centre du Levant, Société de développement, groupes d'habitants, concierges, etc.) et les services et institutions de la Ville et du Canton (service social, CIFEA, CARL, FAREAS et autres associations du champ social).

Au vu de la situation particulière du lieu, rez-de-chaussée d'un immeuble locatif, le centre ne pourra ouvrir au-delà de 22 h et une attention particulière devra être apportée au respect des locataires de l'immeuble.

6. Aspects financiers

Pour ce projet, il n'y a pas d'investissement (puisque la gérance investit et répercute son engagement sur le loyer) mais une augmentation importante de la subvention à la FASL.

Après négociation avec les intéressés, la Municipalité propose une augmentation de la subvention à la FASL de Fr. 340'000.– et un crédit unique pour 2003 de Fr. 40'000.– pour l'achat du mobilier. Le coût annuel de fonctionnement se décompose comme suit:

– 2,5 postes d'animateurs	Fr. 223'400.–
– 1 poste de secrétaire à 20%	Fr. 16'000.–
– monitorat	Fr. 25'000.–
– frais d'animation et d'entretien des locaux	Fr. 26'440.–
– loyer *	Fr. 49'620.–
	<hr/>
Total	Fr. 340'460.–

* Le loyer se décompose comme suit pour 177 m²

– location de la surface brute: Fr. 110.– le m ²	Fr. 19'470.–
– répercussion de l'investissement sur 10 ans	Fr. 26'550.–
– charges, estimation	Fr. 3'600.–
	<hr/>
Total	Fr. 49'620.–

7. Conclusions

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/35 de la Municipalité du 18 juillet 2002;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver la création d'un centre de quartier aux Faverges (secteur de Chissiez);
2. d'allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 2003, un crédit spécial de Fr. 380'000.– destiné à l'augmentation de la subvention ordinaire de la FASL pour 2003 – rubrique 5600.365 du budget de la jeunesse et des loisirs –, crédit réparti comme suit:
 - a. Fr. 40'000.– subvention d'investissement pour l'achat du mobilier et des machines non fixes;
 - b. Fr. 340'000.– subvention de fonctionnement.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Claire Attinger Doepper, rapportrice, M^{me} Sylvianne Bergmann, M. Pierre Gilliot, M. Albert Graf, M^{me} Evelyne Knecht, M. Berthold Pellaton, M. Francis Pittet, M^{me} Graziella Schaller.

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – La séance a eu lieu le 24 septembre 2002 de 10 h à 12 h dans les locaux prévus pour la création du centre des Faverges à l'avenue Bonne-Espérance 41.

La commission était composée de MM. B. Pellaton (rpl. G. Junod), P. Gilliot (absent en fin de séance), A. Graf, F. Pittet (rpl. A. Hoefliger), M^{mes} S. Bergmann (rpl. I. Mayor), E. Knecht, G. Schaller (rpl. N. Grin), et C. Attinger Doepper, présidente de séance et rapportrice. M^{me} Peters, excusée, n'était pas remplacée.

La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, directeur de la DEJE, assisté par M. Jean-Claude Seiler, chef du Service jeunesse et loisirs. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Chantal Foret que nous remercions pour la qualité de son travail.

Invités à la séance: MM. Claude Honsberger, secrétaire général de la FASL et Frédéric Bründler, président de l'Association des Faverges.

Exposé préliminaire

Le préavis, introduit par M. Tosato, est le fruit d'une enquête, d'une action participative des habitants, d'une présence dans le quartier de la déléguée à l'enfance, des animateurs du Centre de la Cité, des associations de quartier, de Pro Juventute et des églises. Une animation existe déjà autour de la place de jeux du quartier et dans un petit local au chemin du Vanil depuis plus d'une année.

M. Honsberger confirme qu'une demande d'animation existe depuis un certain temps. Historiquement, l'équipe d'animation de la Cité venait chaque année et y a développé les premières «caisses magiques». L'accueil des enfants extraordinairement enthousiastes a motivé la déléguée à l'enfance, M^{me} Skrivan, à prendre contact avec Pro Juventute pour maintenir et développer une animation sur ce site.

M. Bründler nous informe qu'actuellement, 178 enfants dont 112 âgés de moins de 11 ans et 66 âgés de 11 à 20 ans, fréquentent les petits locaux du Vanil. Aujourd'hui, l'engagement d'une animatrice est évidemment insuffisant et le bénévolat montre ses limites.

Discussion générale

L'importance de cette création de centre d'animation est reconnue par l'ensemble des commissaires. Une part de la

discussion est orientée sur l'offre à long terme et la création d'une «vraie» maison de quartier. M. Tosato rappelle qu'actuellement chaque centre a une identité propre: il existe en effet des centres de quartier, des centres inter-quartiers, des centres avec une population ciblée (ados; petits enfants). Une maison de quartier existe Sous-Gare. L'USL, Pôle Sud, a développé quant à lui un autre concept. Actuellement, M. Tosato reste favorable à la création d'un centre socioculturel aux Faverges. Le développement d'une maison de quartier (avec activités pour adultes) est un autre type de projet, voire également un autre type de financement.

Quelques réponses aux questions des commissaires

- Aucune opposition lors de la mise à l'enquête n'a été déposée.
- Une collaboration est instaurée avec le Centre du Levant qui dispose de locaux jouxtant le futur centre: celui-ci pourra si nécessaire les occuper ponctuellement.
- La fermeture du Centre prévue à 22 h est de la responsabilité des animateurs/animatrices prévenant ainsi d'éventuelles nuisances sonores.

Discussion sur la dotation en personnel

Le projet d'animation (5.3.2) entraîne des questions liées aux postes demandés. Il apparaît que l'association en collaboration avec la FASL pensait à 3 postes qui ont été ramenés à 2,5 postes après négociation. Un poste de 20% de secrétariat en sus.

Pour permettre une lecture comparative, la dotation «personnel» des autres centres se présente comme suit:

– Bergières	2,55 postes
– Boisy	2,2 postes
– Boveresses	2,6 postes
– Chailly	2,3 postes
– Pontaise	2,3 postes
– Malley-Montelly	3 postes
– Bourdonnette	2,95 postes
– Bellevaux	3,3 postes
– Bossons	2,2 postes
– La Cité	2,2 postes
– Sous-Gare	3,7 postes
– Pôle Sud	4,65 postes
– Grand-Vennes	3,05 postes
– Terrain d'aventure	1,7 poste

M. Tosato précise que pour le budget 2003, une augmentation de plus de 10% de la subvention 2002 est prévue, soit une augmentation proche de Fr. 300'000.– sans compter le présent préavis.

M. Seiler ajoute qu'un crédit unique de Fr. 40'000.– est demandé pour le mobilier des Faverges: le solde prévu de Fr. 50'000.– sera financé par une recherche de fonds de l'association.

En comptant l'aide d'un secrétariat et celle des bénévoles, certains commissaires sont satisfaits de la demande de 2,5 postes.

D'autres, convaincus que ces postes sont insuffisants pour répondre à la demande d'encadrement et d'animation souhaitée par les habitants du quartier, maintiennent leur volonté d'augmenter la dotation de 0,5 poste comme initialement prévu.

Une proposition d'amendement à la conclusion 2 est soumise aux membres de la commission :

Allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 2003, un crédit spécial de Fr. 428'000.– (au lieu de Fr. 380'000.–) afin d'augmenter la dotation prévue de 0,5 poste.

Cette conclusion amendée est refusée par 4 voix contre, 2 pour et 1 abstention.

Conclusion

Les conclusions 1 et 2 sont acceptées à l'unanimité par 7 voix.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Le groupe libéral soutient la création de ce Centre de quartier prévu au chemin de Bonne-Espérance pour le quartier de Chissiez-Les Faverges. Vice-président de la Société de développement des quartiers de l'est, je connais quelque peu ce secteur. Il faut bien reconnaître que, enclavé entre Vuachère et voie de chemin de fer, déjà marginalisé par sa simple situation géographique et topographique, ce quartier pouvait jusqu'ici – à juste titre – avoir l'impression d'être oublié par la Ville. Ne lui a-t-il pas fallu de longues années de lutte pour être finalement desservi, mais pas le dimanche, par une ligne de bus ?

Le quartier est également excentrique, éloigné des lieux de distractions possibles, notamment pour les jeunes et plus généralement encore pour les familles, en forte proportion d'origine étrangère, dont il faut favoriser l'intégration. Dans ce contexte, la création du Centre de quartier des Faverges est une bonne chose, d'autant que l'initiative ne vient pas d'en haut, mais des habitants eux-mêmes qui ont fait preuve d'esprit d'entreprise et d'engagement personnel par la mise sur pied et l'animation de l'Association Les Faverges dès février 2000.

Que la création d'un centre de quartier par la Ville vienne maintenant soutenir cet effort est donc amplement justifiée. La dotation de 2,5 postes en personnel, prévue par le préavis et approuvée par la commission, paraît raisonnable. Elle correspond à la moyenne des autres centres de quartier de la ville. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral acceptera les conclusions de ce préavis et vous recommande de faire de même.

M^{me} Evelyne Knecht (POP): – Ce projet concerne 178 enfants, dont 112 de moins de 11 ans. La fermeture du centre, prévue à 22 h et prévenant d'éventuelles nuisances sonores, est de la responsabilité des animateurs. C'est un quartier où peu d'enfants partent en vacances et ce centre devra certainement rester ouvert pendant les vacances scolaires. Je ne vais pas redire tout ce qui a été décrit dans le préavis, mais il est clair que ce quartier abrite des familles fortement défavorisées, avec des enfants et des adolescents très souvent livrés à eux-mêmes. Ce centre est donc plus que nécessaire. Equipons-le des moyens adéquats pour qu'il puisse assumer son rôle.

En séance de commission, j'ai demandé pourquoi on ne lui accordait que 2,5 postes d'animateurs, alors qu'il en avait sollicité 3. M. Tosato a déclaré que dans tous les centres existants, il y a manque de personnel. Cette réponse ne me satisfait pas. Ce n'est pas parce que le personnel manque dans les autres centres qu'il faut qu'il en soit de même aux Faverges. En revanche, je prends cette réponse comme l'aveu même de ce manque et donc de la nécessité de 3 postes. On n'a de cesse de nous parler de problèmes d'insécurité. L'encadrement fait partie de la prévention. Je pense que le manque d'encadrement de ces enfants et adolescents peut engendrer des effets indésirables, voire désastreux. Je ne voudrais pas apprendre, dans une année, que l'on a des problèmes au Centre des Faverges parce que le Conseil communal a voulu économiser un demi-poste d'animateur. On ne doit pas économiser sur l'encadrement, c'est une erreur. Au nom du POP et Gauche en mouvement, je propose de revenir aux trois postes et dépose l'amendement suivant :

Amendement

2. d'allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 2003, un crédit spécial de **Fr. 428'000.–** destiné à l'augmentation de la subvention ordinaire de la FASL (...).

Ce qui correspond à Fr. 45'000.– sous «salaires» et Fr. 3000.– sous «frais d'animation», ce qui fait au total Fr. 48'000.– supplémentaires.

La présidente: – Madame, les amendements à un préavis comportant une *dépense supplémentaire ou la majoration de plus de 10% d'un poste proposé ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la commission compétente se soient prononcées à ce sujet.* L'augmentation que vous préconisez est de plus de 10%, sauf erreur, puisque sur Fr. 380'000.–, vous demandez Fr. 48'000.– supplémentaires.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Je tiens à vous faire part de mon sentiment à la lecture de ce projet. J’ai siégé dans un autre Conseil communal d’une ville de ce canton et mon travail me donne l’occasion de rencontrer des conseillers de plusieurs communes vaudoises. Je dois dire que j’ai été vraiment très impressionnée par ce préavis. J’ai trouvé formidable de développer un tel projet pour un centre de quartier. Je ne connais pas très bien le site, mais dépenser Fr. 400’000.–, avoir 2,5 postes d’animateurs, c’est super! Dans beaucoup d’autres Communes, cela fait partie des rêves irréalistes. Je crois qu’il est important de le rappeler aussi. On pourrait avoir beaucoup plus, mais ce qui est prévu est déjà très bien. C’est pour cela que je vous encourage à voter. On pourra toujours revenir sur un demi-poste dans le cadre du budget, si l’on pense que c’est utile.

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – Je comprends tout à fait le souci de M^{me} Knecht, mais ne vaudrait-il pas mieux accepter ces 2,5 postes maintenant, faire un bilan dans une année et, par le biais du budget, demander un supplément d’un demi-poste si nécessaire?

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): – Nous avons beaucoup de travail ce soir, je serai donc brève. J’aimerais m’exprimer au nom du groupe radical, emboucher les trompettes de M. Dallèves du groupe libéral et souscrire complètement à tout ce qui a été dit, ainsi qu’aux propos de M^{me} Zuercher. Au nom du groupe radical, je vous invite à voter ce préavis tel que proposé. L’amendement de M^{me} Knecht ne peut pas entrer en considération, mais peut-être aura-t-elle l’occasion de déposer une motion, le cas échéant.

M^{me} Graziella Schaller (Lib.): – Je serai également brève. Je m’exprime en mon nom personnel. J’étais membre de la commission et j’ai trouvé les demandes justifiées, spécialement lorsqu’on a vu qu’elles étaient en fait de 3 postes, surtout destinés à l’encadrement des adolescents et pendant les vacances, qui ont l’air de poser des problèmes importants dans ce quartier. Quant à savoir où réduire pour passer de 3 postes à 2,5 postes, on nous a précisé: dans l’encadrement des adolescents et pendant les vacances. Je ne trouve pas très logique de prévoir quelque chose et de réduire justement ce qui est nécessaire. Personnellement, j’approuve l’amendement de M^{me} Knecht. S’il n’est pas possible de l’admettre sous cette forme, je le ferai d’une autre manière. J’aurais soutenu cette demande de doter correctement en personnel ce nouveau centre.

La présidente: – Je vous propose la démarche suivante: je donne la parole à M. le directeur de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Education. Selon ce que dira M. le directeur, M^{me} Knecht prendra une décision au sujet de son amendement. Vous avez la parole, Monsieur le Directeur.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Education: – J’aimerais remercier tous les groupes politiques qui sont intervenus pour les louanges décernées à ce préavis. Elles expriment une

reconnaissance du travail remarquable accompli par les animateurs socioculturels en ville de Lausanne.

L’ouverture du dernier centre de loisirs, celui de Malley-Montelly, avait déjà suscité une discussion⁵. La Fondation pour l’animation socioculturelle avait demandé 3 postes pour gérer 2 lieux, au chemin du Martinet (240 m²) et à la Pagode (140 m²). Le Conseil communal, après une longue discussion et un vote nominal, avait accordé 1,2 poste.

Ce nouveau projet devait donc proposer quelque chose de réalisable. C’est à cette tâche que s’est attelé le directeur de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Education. Nous avons demandé à l’Association des Faverges, qui a fait un travail remarquable et qui est active dans ce quartier depuis deux ans – elle dispose déjà d’une animatrice à 80% – de présenter l’état des animations et de préciser quelles étaient celles qui seraient offertes. Avec les services de la Direction de l’enfance, de la jeunesse et de l’éducation, nous en avons supprimé certaines. Nous n’avons pas dit: «Vous allez faire tout ce que vous avez prévu» et diminuer ensuite le nombre de postes, l’encadrement n’étant alors pas assuré. Comme je l’ai dit à l’Association des Faverges, nous avons écarté certaines tâches qu’elle pensait assumer dans le domaine de la petite enfance, parce qu’à 300 mètres du Centre socioculturel des Faverges, la crèche de Lausanne va ouvrir un centre de vie infantine (Zig-Zag-Zoug). Dès lors, dans ce quartier sous-équipé pendant un certain nombre d’années, l’infrastructure pour les familles, les parents et les enfants sera importante à partir du 1^{er} janvier 2003.

L’amendement de M^{me} Knecht est tout à fait honorable. Je confirme que les centres socioculturels sont sous-dotés en personnel, par rapport aux activités qu’ils aimeraient pratiquer, aux demandes multiples et infinies de la part des citoyens. C’est le rôle du conseiller municipal de concevoir un cadre et c’est au Conseil communal de prendre la décision de le dépasser. En ce qui me concerne, il ne me gênerait pas qu’on le dépasse, bien au contraire!

J’ai également proposé aux membres de la commission de le faire plutôt dans le cadre du budget de la Fondation pour l’animation socioculturelle et d’offrir à l’infrastructure une augmentation de postes, de l’attribuer ensuite en fonction des besoins des différents centres socioculturels. Pourquoi cela? Parce qu’en 1985 déjà, Georges Maurer était intervenu à la tribune de ce Conseil pour demander l’équité dans l’attribution d’animateurs socioculturels. C’est en fonction de cette équité que l’on a décidé de doter ce centre de 2,5 postes, moyenne actuelle. Mais je le répète, l’amendement de M^{me} Knecht est tout à fait honorable et si elle ne peut pas le présenter ce soir, elle peut le faire en décembre, dans le cadre du budget pour la dotation de la Fondation pour l’animation socioculturelle.

Une différence manifeste par rapport aux dernières ouvertures de centres: nous avons 2,5 postes d’animateurs

⁵BCC 1997, T. II (N° 14/II), pp. 185 ss.

socioculturels, mais vous savez qu'il y a automatiquement 20% de poste de secrétariat. On arrive donc à 2,7 de dotation. Vous avez aussi Fr. 25'000.–, qui sont octroyés pour des prestations de moniteurs. Ces derniers sont payés entre Fr. 20.– et Fr. 25.– l'heure. Si vous faites la division, vous disposez d'un certain nombre d'heures. Et si vous les divisez par 50 semaines, vous ajoutez pratiquement un demi-poste de moniteur au centre de loisirs. Ces moniteurs ne travaillent pas à une moyenne hebdomadaire régulière, mais à des moments particuliers, lors de besoins spéciaux. Au Centre socioculturel des Faverges, en plus des 2,5 postes attribués, les moniteurs pourront intervenir pendant les vacances scolaires, où les besoins sont plus grands. Cette précision devrait satisfaire M^{me} Schaller qui redoutait que l'on réduise l'effectif pendant les vacances et dans l'encadrement des adolescents. Le poste de moniteur est là pour assurer plus de présence pendant les vacances.

Je vous remercie de voter les conclusions telles que présentées.

M^{me} Andrea Eggli (POP): – Lorsque nous présentons une augmentation de poste pour la FASL dans le cadre du budget, ce n'est pas le moment. Lorsque nous présentons une augmentation de poste pour la FASL lors d'un préavis qui la concerne directement, ce n'est pas le moment. Je crois que nous allons le faire aujourd'hui. L'amendement que nous présentons correspond au point 2 :

Amendement

2. *d'allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 2003, un crédit spécial de Fr. 417'000.– destiné à l'augmentation de la subvention ordinaire de la FASL (...).*

Cela correspond à un poste à 35%, donc moins de 10% d'augmentation de cette conclusion. Je crois que la différence entre les moniteurs et les animateurs est importante. Les moniteurs représentent un appui, une aide, un instrument indispensable dans les centres de loisirs. Mais les animateurs font le travail de base, en sont les piliers. C'est pour cela qu'il est important que nous augmentions ces postes. Merci de votre soutien.

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): – Deux choses. La première: j'aimerais exprimer mon étonnement sur l'intervention de M. Tosato, qui ne se contente pas de dire qu'il trouve cet amendement honorable – c'est son droit – mais qui donne ensuite quasi des directives et des modes d'emploi aux membres du Conseil communal pour déposer un amendement dans le cadre du budget. Je marque mon étonnement – et c'est évidemment un euphémisme.

Pour ce qui est de l'amendement présenté par le groupe popiste, en particulier par M^{me} Knecht et maintenant par M^{me} Eggli, j'observe que c'est trop ou pas assez, que vous aviez voulu un amendement avec un poste supplémentaire, mais que cela sort du cadre possible. Vous réduisez donc votre requête, de manière artificielle, ce qui me paraît tout à fait étrange et ne va pas dans le sens de votre volonté et

de la globalité de votre demande. Je trouve – M. Tosato l'a rappelé – qu'il y a un problème d'équité. Pourquoi dans un centre et pas dans un autre? Raison pour laquelle et au nom du groupe radical, je vous invite à refuser cet amendement. J'ajoute que ce problème doit être soumis à la Municipalité, comme on l'a précisé tout à l'heure.

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – Ce préavis est excellent, tant sur l'origine de sa création, basée sur la consultation auprès des habitants du quartier et des professionnels œuvrant dans ce domaine, que sur les ambitions du programme d'animation. Un amendement nous est proposé pour en augmenter la dotation d'un demi ou d'un tiers de poste supplémentaire. Eu égard aux autres centres, cette proposition peut être perçue comme peu égalitaire. Cependant, nous devons ce soir nous prononcer non sur la dotation en personnel de l'ensemble des centres de loisirs, mais sur celui du dernier-né, le Centre de quartier des Faverges. Créer un lieu d'animations, organiser, encadrer, accueillir, prévenir sont de lourdes tâches. Favoriser de surcroît le dialogue entre les habitants et promouvoir une amélioration du cadre de vie du quartier impliquent un investissement et exigent des moyens. Pour ce faire, 2,85 postes pourront, j'en suis certaine, mieux relever ce défi. C'est la raison pour laquelle je vous encourage à accepter cet amendement.

M. Yves-André Cavin (Rad.): – On vit des choses étonnantes dans ce Conseil. Dans le cadre de l'octroi de personnel, il me semble qu'une procédure budgétaire existe et que l'on devrait s'y tenir. Ici, on propose un amendement, tantôt d'un montant, tantôt d'un poste, on ne sait d'ailleurs pas très bien lequel. Je crois que la situation doit être claire. Nous devons voter ces 2,5 postes, revenir éventuellement par le biais du canal budgétaire, mais l'année prochaine peut-être. Soit aller au-devant d'un examen de la situation et, en fonction des expériences faites, déterminer si l'on a besoin d'un tiers ou d'un demi-poste, voire plus. A partir du moment où l'on dispose d'un élément documenté, on peut se prononcer de manière tout à fait valable. Je lance quand même un regard au municipal des écoles, du fait que l'on émet un certain nombre de directives sans qu'elles aient même passé par le canal de la Municipalité. En d'autres lieux, on pourrait presque qualifier cette liberté de semi-rupture de collégialité!

La présidente: – Pas d'autre intervention? Je vous propose la démarche suivante. Nous allons voter la conclusion N° 1, puis l'amendement concernant la conclusion N° 2.

Celles et ceux qui acceptent la conclusion N° 1, *d'approuver la création d'un centre de quartier aux Faverges (secteur de Chissiez)*, sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? A une belle unanimité, vous avez accepté la conclusion N° 1.

Je vous fais voter l'amendement de M^{me} Eggli, soit le deuxième, le premier ayant été supprimé.

Amendement

2. d'allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 2003, un crédit spécial de Fr. 417'000.– destiné à l'augmentation de la subvention ordinaire de la FASL (...).

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec une vingtaine de oui, un nombre beaucoup plus grand de non et 10 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Je vous fais donc voter la conclusion N° 2 telle quelle.

Celles et ceux qui acceptent la conclusion N° 2 telle que proposée par la Municipalité sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? 6.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2002/35 de la Municipalité, du 18 juillet 2002;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver la création d'un centre de quartier aux Faverges (secteur de Chissiez);
2. d'allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 2003, un crédit spécial de Fr. 380'000.– destiné à l'augmentation de la subvention ordinaire de la FASL pour 2003 – rubrique 5600.365 du budget de la Jeunesse et des loisirs –, crédit réparti comme suit:
 - a) Fr. 40'000.– subvention d'investissement pour l'achat du mobilier et des machines non fixes;
 - b) Fr. 340'000.– subvention de fonctionnement.

La présidente: – Point 4 de l'ordre du jour, motion de M^{me} Andrea Egli pour l'adhésion de notre Ville à Attac. M. Dunant à la tribune, remplaçant M. Roger Honegger, rapporteur, absent.

Motion de M^{me} Andrea Egli pour l'adhésion de notre Ville à Attac⁶*Rapport*

Membres de la commission: M. Roger Honegger, rapporteur, M^{me} Alma Bucher, M. Marc Dunant, M^{me} Andrea Egli, M. Pierre Gilliot, M^{me} Isabelle Mayor, M. Nelson Serathiuk, M. Bernard Zahnd.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Roger Honegger (Soc.), rapporteur, remplacé par M. Marc Dunant (Soc.): – Votre commission s'est réunie le lundi 29 avril à la salle des commissions de l'Hôtel de Ville de Lausanne.

Elle était composée de M^{mes} Andrea Egli, motionnaire, Alma Bucher et Isabelle Mayor, de MM. Marc Dunant, remplaçant Grégoire Junod, Pierre Gilliot, Nelson Serathiuk, Bernard Zahnd ainsi que du rapporteur soussigné.

M. Philippe Vuillemin, empêché à la dernière minute, s'était excusé.

La Municipalité était représentée par son syndic, M. Daniel Brélaz et l'Administration par M. Jean-Pierre Allamand, chef du Service des études générales et des relations extérieures ainsi que par M^{me} Eva Affolter Svenonius, adjointe administrative au SEGRE, qui a rédigé d'excellentes notes de séance, ce pourquoi la commission, en mon nom, tient à la remercier.

M^{me} Egli, invitée à présenter sa motion en début de séance, rappelle qu'Attac est une association qui soulève de nombreuses questions interrogeant notamment les collectivités publiques et les citoyens/citoyennes et qu'à ce titre, son activité mérite également l'attention de la Municipalité. Aux yeux de la motionnaire, il en va notamment de la crise de la participation citoyenne aux affaires publiques, à tous les niveaux, Confédération, cantons et communes. A son avis, l'adhésion de la Ville s'inscrirait de manière cohérente dans le cadre des efforts entrepris avec l'Agenda 21 auquel notre Conseil a donné son aval.

De plus, l'adhésion de Lausanne à Attac permettrait à la Ville de faire partie d'un réseau des collectivités membres et d'y partager idées et expériences pour les transmettre au public. Elle souligne le fait qu'actuellement, la mondialisation est mal vécue par une grande partie de la population qui se sent éloignée du pouvoir décisionnel; Attac se préoccupe justement de la participation directe des citoyens/citoyennes au débat et à l'action publique.

Pour l'heure et à sa connaissance, en Suisse, seule la Ville de Delémont a formellement adhéré à cette association alors que plusieurs Villes françaises ont fait le pas.

Pour la Municipalité, l'adhésion éventuelle à Attac, comme à d'autres associations, peut se concevoir selon des modalités variables. Il est rappelé que la Ville est déjà membre de nombreuses associations auxquelles elle paie des cotisations et dont elle reçoit régulièrement des informations. Il en est ainsi de toutes les associations de quartier lausannoises, de l'Union des villes suisses (UVS), de l'Association des communes suisses (ACS) et de l'Union des communes vaudoises (UCV). Plus précisément, dans le cadre de l'Agenda 21, des relations avec les Villes de Besançon et de Strasbourg sont en train de se développer. Lausanne est

⁶BCC 2002, T. I (N° 2), pp. 76 ss.

par ailleurs membre actif de l'Association suisse des communes et régions d'Europe (ASCCRE) et participe à des groupes de lobbying, par exemple, dans le domaine des transports, à la Communauté d'intérêt de la ligne Simplon–Loetschberg (CICL).

Si des questions comme la taxation des transactions financières (taxe Tobin) concernent plutôt les Etats et les organismes supraétatiques, des dossiers comme le maintien du service public sont de ceux qui concernent directement les villes. Ainsi Lausanne pourrait-elle cibler son adhésion à quelques thèmes et ignorer ceux sur lesquels le Conseil communal est divisé.

Au cours de la discussion générale, votre commission s'est montrée partagée, d'abord quant à l'opportunité de l'adhésion elle-même, ensuite quant à la suite à donner à la motion. Pour la majorité des membres présents, la question posée par la motion est digne d'intérêt et mérite d'être renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport. Les conseillers/conseillères favorables à cette position estiment que l'association couvre un large spectre de questions d'actualité. Le débat à leur sujet peut intéresser des citoyens d'horizons politiques divers. Ces commissaires voient dans Attac une association principalement occupée sur le thème des solidarités et estiment qu'une participation «à la carte» présente un intérêt tel qu'il vaut la peine de demander rapport à la Municipalité.

Pour d'autres commissaires, en revanche, c'est bien l'étendue des thèmes abordés par Attac qui fait problème. Ainsi, à leurs yeux, on distingue mal ce qui sépare cette association d'un parti politique. D'autre part, le fait que l'association en cause appelle souvent ses adhérents à des manifestations publiques pourrait mettre les Autorités dans l'embarras, sans compter l'hostilité prévisible des milieux économiques à une telle démarche. Pour certains commissaires, l'adhésion ne constitue pas un préalable indispensable à la participation de notre Ville à des débats sur les questions soulevées par Attac. Un commissaire voit dans l'association un cadre de réflexion digne d'intérêt, mais appelant une prise de position individuelle. Dans son rôle de conseiller communal, il se sentirait gêné dans son engagement si la Ville prenait la décision d'adhérer formellement à l'association.

A ce sujet, il est rappelé par le représentant de la Municipalité que la Ville a adhéré à d'autres associations défendant des positions qui ne sont pas toutes partagées par les Autorités, à l'exemple du WWF. C'est la raison pour laquelle il n'est nullement besoin d'adhérer à l'ensemble du programme d'Attac, mais de travailler sur certains thèmes où les Autorités et l'Administration peuvent apporter ou apprendre quelque chose. Quoi qu'il en soit, l'effort devrait rester modeste, tant sur le plan de la contribution financière (environ Fr. 1000.–/an) qu'en ce qui concerne l'engagement du personnel communal. Il est, par exemple, à exclure qu'un engagement actif entraîne la mobilisation d'employés/employées à plein temps.

Conclusions

Au vote final, votre commission recommande le renvoi de la motion de M^{me} Andrea Eggli à la Municipalité pour étude et rapport par cinq suffrages contre trois.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Je serai bref et vous dirai tout net qu'une adhésion de la Ville à Attac apparaît au groupe libéral comme totalement hors de question et que la présente motion doit être classée. Dans la plate-forme d'Attac, on peut lire: *Ses actions – d'Attac – ont pour but de lutter contre le secret bancaire tel que pratiqué en Suisse, d'empêcher la généralisation des fonds de pension – le 2^e pilier – et de se battre pour un retour à un système de sécurité sociale basé sur le principe de la répartition, d'envisager et de proposer d'autres types d'organisations économiques et sociales, etc.* Dans les statuts d'Attac Suisse, il est dit: *L'association a pour but de dénoncer les pratiques prédatrices des pouvoirs économiques et financiers, de mettre sur pied des actions de résistance dans l'esprit de la plate-forme, de lutter pour la taxation des transactions financières, etc.* On voit qu'il s'agit tout de même d'un bouleversement de notre ordre économique et social visé par Attac. Il s'agit clairement d'un mouvement de combat. Il est à juste titre perçu comme tel par les milieux économiques.

Or, pour ne citer qu'un exemple, de nombreuses succursales de banques commerciales et de gestion de fortunes se sont installées à Lausanne ces dernières années, ville dont la situation financière n'est déjà pas si florissante. Lausanne doit donc à tout prix éviter de donner à ces milieux un signal négatif. Une adhésion à Attac irait à l'encontre de tous les efforts de promotion économique de Lausanne Région. Ce serait un véritable autogoal.

Par ailleurs, il serait illusoire d'imaginer que l'on puisse adhérer à une association à la carte. Les statuts d'Attac sont parfaitement clairs à ce sujet. Je cite à nouveau: *Peut être membre toute personne physique ou morale qui accepte la charte du mouvement, ainsi que les présents statuts.* Dès lors que Lausanne ne peut en aucun cas accepter l'ensemble des statuts d'Attac, elle ne peut pas en devenir membre. Je vous propose, au nom du groupe libéral, de classer purement et simplement cette motion.

M. Pierre Gilliot (Rad.): – Vous connaissez les buts de cette association, brièvement évoqués par mon collègue. Elle a été créée en 1998, à la suite d'un article paru dans *Le Monde diplomatique*. En fait, il s'agit d'un mouvement intitulé «Mouvement international Attac» ou «Mouvement international pour le contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions». La motionnaire a très justement souligné que ce mouvement soulève de nombreuses questions concernant plus ou moins directement les collectivités publiques et les citoyens. Questions qui vont bien au-delà des marchés financiers.

Le groupe radical est d'avis que la diversité des thèmes abordés, en relation avec l'actualité économique et sociale, donne son sens à un tel mouvement, pour chacun d'entre nous et à titre individuel. En revanche, ses prises de position – souvent tranchées – sans égard pour ses membres, associeraient involontairement notre Ville et votre assemblée à une pléiade de sujets. La variété du collège des fondateurs, parmi lesquels aucune Ville n'est présente – citons-en peut-être quelques-uns : Alternative économique, Amis de la terre, Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, Fédération des finances CGT, Confédération nationale des familles laïques, Confédération paysanne, Fédération des banques CFDT, Droit au logement, Réseau service public européen, Syndicat national unifié des impôts, Syndicat national unifié des instituteurs et professeurs des écoles et, bien sûr, Le Monde diplomatique – démontre les intérêts bien différents, mais aussi bien divergents auxquels notre Ville et votre Conseil se verraient associés sans s'être prononcés.

Si la participation de notre Commune à des associations est un enrichissement, si le choix et le nombre en sont judicieux, la participation à un mouvement tel qu'Attac relève de la dispersion. En conséquence, le groupe radical vous recommande de renoncer d'ores et déjà à associer notre Ville au mouvement Attac et de classer sans suite la motion de M^{me} Andrea Eggli.

M^{me} Andrea Eggli (POP) : – Attac est une association très bien décrite par certains préopinants, active dans une série de domaines intéressant surtout et directement le secteur public. Elle le défend et agit pour augmenter la participation des citoyens à la vie politique. Elle se préoccupe de la sauvegarde de l'environnement. Ce sont des sujets qui intéressent ce Conseil. Nous en avons débattu à maintes reprises et je crois qu'il y a là un certain consensus. C'est aussi une association très large du point de vue politique, même si elle est marquée à gauche. Les personnalités et les organisations suisses qui sont membres ou très proches d'Attac sont entre autres : Pax Christi, Déclaration de Berne, Commission du tiers-monde de l'Eglise catholique, Action de Carême, Œuvre suisse d'entraide ouvrière. Y figurent aussi des personnalités et des membres de partis comme le POP, le PS, Les Verts et le PDC. Plus de 78 Villes françaises ont, quant à elles, cru intéressant d'en faire partie. Le but est d'être associé et de participer aux décisions, plutôt que d'accepter des options imposées. La participation de Commune adhérente consiste, entre autres, à se prononcer pour un appel au niveau suisse traitant de sujets intéressant le secteur public. Notre Commune, notre Ville, auraient évidemment à décider sur quoi elles veulent s'engager. Nous trouvons important que notre Ville adhère à cette association et vous invitons à prendre cette motion en considération.

M^{me} Alma Bucher (VDC) : – J'ai voté «non» lors de la prise en considération de la motion sur l'adhésion de la Ville de Lausanne à Attac et je réitère ce soir mon opposition. L'association Attac est née en France en 1998 et son

sigle signifie «Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens». La taxation des transactions financières est une idée émise en 1972 par James Tobin, prix Nobel d'économie en 1981. Sa proposition visait à taxer les échanges monétaires internationaux, afin de contrôler le flux spéculatif. Il voulait que les gouvernements ne renoncent pas à leur pouvoir de correction des excès d'un marché international ouvert qu'ils soutenaient.

Voyons maintenant comment cette idée a été reprise par Attac, quel but elle veut atteindre et comment. Je vous cite l'article premier des statuts de l'association : *Il est formé, entre les soussignés, ainsi que les personnes physiques ou morales qui adhéreront par la suite aux présents statuts, une régie qui a pour objet de produire et de communiquer de l'information, ainsi que de promouvoir et mener des actions de tout ordre, en vue de la reconquête par les citoyens du pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle, dans l'ensemble du monde. Parmi ces moyens figure la taxation sur les transactions du marché boursier.* Vaste programme ! Attac aspire donc à changer totalement notre vie. Elle veut reconquérir le pouvoir détenu par la sphère financière dans notre vie politique, économique, sociale et culturelle. Mais, que fera-t-elle vraiment de ce pouvoir ? La taxe Tobin, du reste, qui doit permettre cet immense chamboulement, n'est actuellement pas perçue et aucune tractation n'est en cours entre les Etats et les organismes supraétatiques afin qu'elle soit bientôt appliquée.

Nous jouissons d'un grand privilège. Nous vivons dans une démocratie qui permet à chacun de nous d'exprimer ses opinions et de se battre pour elles. Attac est ouverte à toutes les personnes qui se sentent à l'aise avec ses principes. Ceux qui le désirent peuvent donc s'associer à Attac. Mais la Commune, en tant que telle, ne pourrait ni aider à introduire la taxe Tobin, ni même la percevoir.

Une constatation encore, basée sur la lecture de documents d'orientation adoptés par le Conseil d'administration d'Attac, le 18 mars 2000 : *Pour autant, Attac n'est pas un parti politique et n'a pas vocation de le devenir. Elle ne présente pas de candidats.* Pourquoi donc les sympathisants d'Attac attachent-ils tellement d'importance au fait que l'association soit reconnue au niveau politique local et pourquoi se faire représenter au niveau européen justement par la Commune qui est politisée par principe, donc à changer, sinon à détruire ? Il n'est donc pas souhaitable que Lausanne, en raison des motifs exposés, demande l'adhésion à Attac. Je vous recommande de classer cette motion.

M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.) : – Une fois n'est pas coutume, je vais commencer par remercier M. Dallèves qui nous a donné toute une série d'excellentes raisons pour adhérer à Attac. Vous avez complètement raison, Monsieur Dallèves, je ne suis uniquement pas d'accord sur les conclusions. Je pense que tout ce qui a été dit, notamment par M^{me} Eggli, est tout à fait correct. J'ai l'impression que cela correspond aux buts recherchés et soutenus par la Ville

de Lausanne. Les gens adhérant à Attac ne le font pas uniquement au niveau des partis, cela va beaucoup plus loin. Si l'on examine la liste des associations membres d'Attac, on constate qu'il ne s'agit pas forcément de dangereux gauchistes, loin de là. Ce sont des gens liés par la volonté de créer une société établie non sur le profit, mais sur d'autres valeurs. Une société plus solidaire, plus écologique. La plupart des Lausannois pourraient se reconnaître dans ces valeurs, au-delà des clivages politiques. Cela ne me choque pas du tout que notre Ville adhère à Attac. La démarche participative que notre Municipalité a entreprise avec notre soutien, au niveau du Conseil communal, va dans ce sens. L'adhésion de la Ville à Attac me semble tout à fait justifiée et je vous demande de prendre cette motion en considération, au nom du groupe socialiste.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Je ne sais combien d'entre vous ont participé à une séance d'Attac... Je l'ai fait et je suis persuadé qu'en choisissant bien les sujets, il y a quelque chose à en tirer. A titre personnel, j'ai passé une bonne soirée. En revanche, beaucoup de manifestations de cette association ne me conviennent pas.

Ce soir, cependant, nous ne parlons pas d'adhésion personnelle, mais de l'adhésion de la Ville de Lausanne. J'ai beaucoup de peine à imaginer Lausanne adhérant à une association qui veut se réapproprier le monde. Je trouve un peu présomptueux qu'elle puisse avoir cet objectif. Je dirais même qu'elle me fait penser à quelque secte. Je suis également choqué de constater que cette association prétende vouloir *réinventer la démocratie en exigeant le contrôle réel des élus par les citoyens*. Je pense que dans ce pays, nous avons mis en place un mécanisme démocratique. Même s'il n'est pas toujours parfait, c'est encore lui que je préfère défendre. Enfin, on y trouve également les prétentions de vouloir se battre pour des emplois stables, la réduction du temps de travail, la préservation du droit des travailleurs. Je n'ai absolument rien contre ces objectifs, mais ce sont des objectifs de syndicats. Pour ma part, je jugerais regrettable que la Ville y adhère.

On peut également poser le problème a contrario, c'est-à-dire: «Que diriez-vous, Mesdames et Messieurs, si nous adhérons demain à toutes les associations, à toutes les ONG de la région lausannoise – j'en ai compté près d'une trentaine – dont les buts sont tout aussi nobles que ceux d'Attac?» Je pense à «Clean clothes campaign», campagne qui a pour but de créer les habits dans la dignité. C'est superbe, ils ont fait un très bon travail! Ils ont notamment réussi à faire en sorte que Triumph retire ses usines de production de Birmanie. C'est très bien! Il y en a encore trente autres. Je peux vous citer la Convention de Berne, le groupe A propos, les Ateliers pour le développement durable et, pourquoi pas, l'Institut d'éthique de notre HES de Lausanne qui préconise aussi des séminaires, des interventions et des réflexions très intéressants sur l'éthique dans le monde des affaires. Il y a là une analyse à faire, soit jusqu'où une collectivité doit-elle intervenir dans ces réflexions à caractère ONG? Si cette motion est transmise

à la Municipalité, le groupe radical déposera une motion – elle est déjà rédigée – qui demandera d'abord une réflexion sur le rôle que nous voulons jouer à l'égard de ces ONG.

Vous savez que j'aime bien les images. Je vais conclure en vous en livrant une, un scoop, et vous poser une question. Le scoop est pour montrer à *24 heures* – qui a souvent la faculté de savoir avant nous et beaucoup mieux que nous ce que nous allons discuter dans ce Conseil – que l'on peut aussi anticiper. Voici l'image qui sera publiée dans ce journal, en juin de l'année prochaine, quand le G8 viendra siéger à Evian. C'est un dessin de Burki, que vous trouverez à la dernière page et qui montrera un bateau de la CGN quittant le port d'Ouchy pour rallier Evian. A la proue, taillée à l'effigie de notre syndic, avec son joli gilet et sa cravate rouge (...rises...), vous verrez la Municipalité, plus particulièrement notre municipal de la Culture, des Sports et du Patrimoine, emmenant avec lui le chef du Service des sports, les bras chargés d'une panoplie de candidatures pour les manifestations sportives qu'il aura financées en puisant, je vous le rappelle, dans le million que nous avons voté il y a quelques semaines⁷. Il sera suivi de son chef du Service de la culture, portant les multiples dossiers de notre promotion culturelle. Cette délégation s'étendra sans doute au nouveau responsable du Comptoir Suisse, soucieux d'attirer de futures manifestations, ainsi qu'au responsable de Lausanne Tourisme, chargé de promouvoir l'accueil de notre cité. Et derrière, que verrons-nous sur ce bateau? Des dizaines, voire des centaines de personnes, arborant toutes le sigle «Attac», sous-titré «sponsorisée par la Ville de Lausanne». Ma question est très simple: est-ce bien cela que vous voulez?

M. Pierre Payot (POP): – Je signale que contrairement à ce qui a été dit, il ne s'agit pas de prendre une décision pour ou contre l'adhésion à Attac. Il s'agit de renvoyer une motion à la Municipalité. Je vous rappelle ce que dit l'article 57: *Un rapport-préavis doit être présenté (...). Ce rapport doit être présenté sous la forme: ou d'un exposé général sur la question abordée par la motion, ou d'une proposition de réalisation partielle ou totale de la demande du motionnaire, ou d'une détermination de la Municipalité concluant au classement (...).* Je pense que c'est à ce moment-là que devrait se situer le débat auquel nous venons d'assister, qui n'était d'ailleurs pas inintéressant. Combiné avec la proposition de M. Perrin, cela ouvrirait la porte à une discussion intéressante et utile.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Je voulais dire à peu près la même chose que M. Payot. Il me semble que M. Perrin nous a donné une excellente raison d'accepter le renvoi de cette motion à la Municipalité, puisque la motion radicale qu'il annonce me paraît extrêmement intéressante et tout à fait digne d'être discutée.

M. Grégoire Junod (Soc.): – J'aimerais revenir sur un point qui me paraît important et qui est finalement la question

⁷BCC 2002, T. II (N° 14), pp. 420 ss.

centrale débattue: pourquoi une collectivité publique adhérerait-elle à Attac? On a dit que l'on pouvait le faire à titre personnel. Mais pourquoi une collectivité le ferait-elle? Dans les objectifs d'Attac, on a parlé de la défense des services publics, de la démocratie, de l'environnement et du développement durable. Je crois que même s'il y a quelques divergences au sein de ce Conseil, ce sont des objectifs qui rallient un certain consensus. A propos de ces objectifs, j'insiste sur un point: la démocratie concerne en priorité les collectivités publiques et les élus que nous sommes. Nous sommes tous élus du peuple, engagés en politique et tous sensibles, Libéraux ou Socialistes, au fait que les décisions majeures prises dans nos sociétés doivent l'être par les instances démocratiques. On constate aujourd'hui que c'est de moins en moins le cas, toute une série de décisions échappant aux collectivités publiques. Cela concerne d'abord les Etats, mais aussi les collectivités locales. Je citerai quelques exemples: les fermetures d'entreprises connues un peu partout en Suisse, qui frappent très durement les collectivités locales, les Communes, les Cantons. Autant de décisions auxquelles ils ne sont pas associés, à défaut même d'en être informés. Nous sommes tous engagés en politique et croyons à l'action politique. Il est très important de réaffirmer l'engagement démocratique et le fait que les décisions doivent être prises, malgré nos divergences, dans les instances démocratiques. C'est pourquoi je plaide, au nom du groupe socialiste, pour le renvoi de cette motion à la Municipalité.

La présidente: – Merci. Je crois que nous avons fait le tour du sujet. Je vous propose un vote en deux temps. D'abord la prise en considération de la motion, puis son refus.

Celles et ceux qui votent pour la prise en considération de la motion sont priés de lever la main. Messieurs les Scrutateurs, veuillez compter. Celles et ceux qui refusent la prise en considération? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 45 voix contre 37 et 1 abstention, vous avez accepté la prise en considération de la motion.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Andrea Eggli demandant l'adhésion de notre Ville à l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (Attac);
- où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pétition de M^{me} A. Sattiva, M. A. Müller et consorts (493 signatures): «France-Collonges-Maupas»⁸

⁸BCC 2002, T. I (N° 4), pp. 236 ss.

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice: – Les membres de la Commission permanente présents à cette séance sont: M^{mes} Diane Gilliard (présidente), Christina Maier, Myriam Maurer-Savary, Claire Attinger Doepper (rapportrice) et MM. Roger Cosandey, Albert Graf, Francis Pittet et Béat Sutter. M. Paul-Louis Christe est excusé.

La Municipalité est représentée par M. Olivier Français, conseiller municipal, M. Jean-Pierre Collet, chef intérimaire du Service des routes et voirie et M. Yann Jeannin, ingénieur et chef de la section signalisation du Service de la circulation. Nous remercions chaleureusement M. Daniel Hammer pour l'excellence de ses notes.

Avant l'entrée des pétitionnaires, M. Français nous informe qu'un groupe de travail mène depuis quelque temps déjà, une réflexion sur la modération de trafic dans ce quartier à forte densité d'habitants. Le projet présenté par M. Jeannin se résume comme suit:

- Création de nouveaux passages piétons, de trottoirs continus et de bastions.
- Mise en place d'un sens unique est-ouest sur la rue du Maupas, entre la rue de l'Ecole de commerce et l'avenue Gindroz.
- Création d'une porte d'entrée au carrefour situé au chemin de Montétan et à l'avenue de Collonges.
- Aménagement d'un espace vert à l'angle de la rue du Maupas et de l'avenue du Vingt-Quatre-Janvier.
- Création d'une voie de bus au débouché de la rue du Maupas sur l'avenue de Beaulieu.

A la suite de différentes questions posées par les commissaires, M. Français précise que les propositions de modifications qui nous sont présentées ont été réalisées avant le dépôt de la pétition et sont parues dans la FAO, que des marquages adéquats sont prévus pour les handicapés de la vue et qu'aucune piste cyclable n'est prévue. La déléguée à la petite enfance (pour les passages piétons aux alentours des écoles) et le délégué aux vélos, ont été consultés. Ce dernier propose de dévier ailleurs les deux-roues avec pour avantage de rendre le tracé plus confortable et plus sûr mais rendant néanmoins le parcours plus long.

Deux représentants des pétitionnaires sont alors accueillis: MM. Alain Müller et Christophe Gnägi.

Ceux-ci soulignent que leur démarche s'inscrit dans le cadre d'Agenda 21 (consultation, participation des habitants).

Ils nous informent que plus de 5000 véhicules par jour circulent dans ce quartier densément habité et proposent donc certaines mesures concrètes afin d'améliorer la vie de ses habitants, à savoir :

Objectifs globaux

- Diminution des nuisances sonores.
- Amélioration de la sécurité.
- Transformation du statut de la rue, d'un espace routier à un espace de vie.
- Affirmer le caractère de quartier par des aménagements de rue.

Mesures

- Aménagement des rues Collonges-Maupas, des avenues de France, de Gindroz et du Vingt-Quatre-Janvier en zones 30 km/h.
- Aménagement des autres rues du quartier en zones de rencontre.
- Pas de complication de la circulation dans le quartier.
- Aménagement des «portes» aux entrées du quartier pour dissuader le transit.
- Aménagement d'espaces verts.
- Aménagement d'un itinéraire cyclable sur la rue du Maupas dans le sens de la montée.
- Conservation d'un nombre de places de parc similaire au nombre actuel.

La discussion qui suit permet de clarifier à la demande des commissaires les notions de «portes» aux entrées de quartier et de zone de rencontre.

La première consiste en un seuil situé à la même hauteur que le trottoir, la priorité étant clairement accordée aux piétons; la deuxième se rapproche de la notion de zone résidentielle: la vitesse acceptée est ramenée à 20 km/h.

A la question d'une commissaire constatant le caractère antinomique entre l'instauration d'une piste cyclable et le maintien des places de parc (l'espace à disposition n'étant pas extensible), les pétitionnaires répondent que celles-ci peuvent être positionnées ailleurs et marquées en épi. Les pétitionnaires proposent l'aménagement d'un itinéraire cyclable à la montée en partageant l'espace à disposition (bus et cycles).

A l'issue de la discussion est saluée la convergence de bon nombre des mesures proposées par les pétitionnaires et par l'Administration. Néanmoins, certaines d'entre elles présentent, selon M. Français, des difficultés, notamment :

- Le risque d'accident (crainte des chauffeurs de bus) du partage de voie entre les bus et les cycles: tout projet d'itinéraire cyclable devra être discuté avec les tl.

- Les places de stationnement aux abords de l'Ecole de commerce ne peuvent être supprimées en raison des activités liées au palais de Beaulieu.
- L'instauration d'une voie à sens unique reste une mesure plus dissuasive que les seules portes d'entrée proposées par les pétitionnaires.
- Pour des raisons d'économie, un aménagement urbain est plus souhaitable que la plantation d'arbres.
- Pour terminer, M. Français ajoute que la Ville préfère opter pour l'instauration unique de zones 30 km/h plutôt que de diversifier les zones à vitesse réduite et risquer ainsi la confusion chez les automobilistes.

Les pétitionnaires précisent qu'ils se rallieront à l'avis de la Ville si des impératifs techniques le justifient et souhaitent que le projet de l'Administration leur soit présenté.

Un dialogue avec les pétitionnaires et la Société de développement nous est assuré par M. Français et précise que les travaux pourraient commencer cette année. Ceux-ci, dans leur ensemble, ne feront pas l'objet d'un préavis puisque la majorité des aménagements seront financés par le biais de crédits cadres.

Devant la qualité des suggestions émises par les pétitionnaires, une commissaire souhaite néanmoins que la pétition soit transmise à la Municipalité pour rapport-préavis. M. Français répond que dans ce cas les travaux seraient reportés à 2004.

Une autre voix, considérant que l'étude a déjà été effectuée par l'Administration, suggère au contraire le transfert de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Deux autres voix se prononcent pour son classement.

Au vote final, la Commission des pétitions propose au Conseil communal, par 4 voix contre 2 (en faveur du classement) et 2 (pour rapport-préavis), de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'article 65 litt. b) RCCL.

La séance a débuté à 17 heures et a pris fin à 18 h 40.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.): – La plupart des membres du groupe socialiste ne voteront pas en faveur de la communication – comme l'avait décidé la majorité de la Commission permanente des pétitions – mais pour la demande d'un rapport-préavis. Cette décision est motivée par plusieurs bonnes raisons.

Citons tout d'abord la nature de la pétition. Il ne s'agit pas, pour notre groupe, de recommander systématiquement le préavis lorsqu'une pétition est digne d'intérêt. Dans ce

cas-là cependant, si l'un ou l'autre des pétitionnaires était conseiller communal, cette pétition ferait typiquement, de par sa nature et son contenu, l'objet d'une motion – et j'ajouterais d'une excellente motion. Ensuite, depuis quelque temps et notamment pendant la période électorale, nous avons tous revendiqué, toutes tendances politiques – ou presque – confondues, le volet participatif contenu dans l'Agenda 21. Faisons en sorte qu'il ne s'agisse pas seulement de belles paroles, mais écoutons vraiment ce que la population des différents quartiers de notre ville souhaite, en l'occurrence les habitants du quartier Collonges-Maupas-Bergières-Montétan. En outre, le fait que cette pétition soit revêtue d'un certain nombre de signatures la rend aussi légitime, à mes yeux, qu'une motion émanant d'un seul conseiller communal.

Venons-en maintenant à son contenu. Si on le compare au projet des services de M. Français qui devrait faire l'objet d'un crédit cadre concernant le quartier, on constate que la pétition a un caractère beaucoup plus global et concerne une véritable entité géographique. En effet, le projet municipal intervient sur une zone beaucoup plus restreinte, le Maupas et quelques détails sur Collonges, alors que la pétition traite du périmètre Bergières–avenue d'Echallens–avenue de Beaulieu–Montétan. De même, les services du directeur des Travaux répondent essentiellement aux problèmes les plus évidents comme, par exemple, le toboggan au bas du Maupas, vers le café du Centenaire (pour ceux qui connaissent les lieux). Cela ne signifie pas pour autant que le projet municipal soit mauvais. Il s'agit d'un premier pas tout à fait louable, mais nous trouverions dommage d'en rester là et de ne pas prendre en considération les arguments et les requêtes des pétitionnaires. Ils demandent, entre autres, l'instauration d'une zone 30 km/h et souhaitent la création d'une piste cyclable. Selon eux, ces deux mesures ne devraient pas péjorer la vitesse commerciale des bus (ligne N° 15). La mesure qu'ils proposent prévoit l'arrêt des bus sur la chaussée, ce qui contraint les voitures à attendre, permettant ainsi aux bus de passer et d'arriver en tête aux feux.

En conclusion, il serait regrettable d'opposer les deux projets. Celui de la Municipalité constitue un premier pas, mais nous considérons qu'il vaut la peine de traiter la pétition par le biais d'un préavis plutôt que d'un crédit cadre, même si cela demande plus de temps. Il n'y a effectivement aucune urgence et mieux vaut prendre dix-huit mois ou davantage pour considérer tous les aspects soulevés par les pétitionnaires qui, en gens ouverts qu'ils sont, acceptent sans problème que telle ou telle de leurs demandes ne puisse finalement pas être appliquée, si on leur en fournit la preuve. Par conséquent, vu ce qui précède, la majorité du groupe socialiste vous invite à vous prononcer en faveur de la solution rapport-préavis.

M. Béat Sutter (Hors parti): – Les pétitionnaires proposent diverses mesures en vue d'améliorer la qualité de vie du quartier France–Collonges–Maupas. Je les comprends! En revanche, cette pétition me paraît quelque peu contra-

dictoire. En effet, les pétitionnaires demandent une modération du trafic dans leur quartier, sans supprimer des places de stationnement. Ce qui est impossible. Lors de la séance de la Commission, le directeur des Travaux a affirmé qu'une analyse sur la modération du trafic vient d'aboutir. En outre, une grande partie des solutions proposées par les pétitionnaires sont actuellement à l'étude. Les objectifs de ces derniers sont similaires à ceux de la Ville. Quant au projet de piste cyclable, il devra préalablement se discuter avec les tl.

M. Français a promis qu'il y aurait un dialogue avec les pétitionnaires et la Société de développement et que tout projet en vue d'améliorer la qualité de vie serait élaboré avec eux. De ce fait, j'estime que cette pétition est devenue sans objet. Compte tenu de ce qui précède, au nom de la minorité de la Commission, je vous recommande son classement.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – J'aimerais dire à M. Sutter que l'on peut modérer le trafic en maintenant – voire en augmentant – le nombre des places de parc. Cela s'est fait en plusieurs lieux de Lausanne. On utilise justement le stationnement pour le faire.

M^{me} Sylvie Favre (Soc.): – Je venais dire la même chose que Magali Zuercher. Et rappeler également que le quartier du Maupas, très dense, compte énormément d'habitants, beaucoup d'enfants et peu de place pour jouer – la rue, mais ce n'est pas l'idéal. Il y a vraiment un projet à faire pour ce quartier. La pétition parle aussi de zones de rencontre, soit à 20 km/h, ce qui favoriserait la mixité. Les voitures pourraient toujours passer, mais très lentement. Il nous paraît important que l'espace public ne soit pas dévolu qu'aux automobiles, mais rendu aux habitants. Il n'y a pas beaucoup de jardins, de parcs publics. Le square des Echelettes est grillagé et minuscule. L'espace manque pour les résidents. Nous soutenons donc le rapport-préavis.

M^{me} Evelyne Knecht (POP): – La pétition demande, *a priori*, une zone 30 km/h et pas de sens unique supplémentaire. Pour l'instant, le projet d'aménagement propose de mettre à l'étude la zone 30 km/h induite par le passage d'un bus, ainsi qu'un sens unique supplémentaire. Une deuxième pétition, qui n'est pas arrivée au Conseil communal parce qu'adressée au Bureau du Conseil, a reçu une réponse de la Municipalité annonçant l'instauration d'un sens unique et une zone 30 km/h à l'étude. Le fait qu'il y ait deux pétitions signifie aussi qu'il s'agit d'un problème très important pour les habitants de ce quartier. Le groupe POP et Gauche en mouvement demande l'étude du quartier en zone 30 km/h et le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour rapport-préavis. La lettre adressée aux responsables de la deuxième pétition prévoit le démarrage des travaux au printemps 2003. Nous souhaitons obtenir, si possible, ce rapport-préavis avant l'ouverture des chantiers.

La présidente: – Madame Knecht, pouvez-vous donner le titre de la deuxième pétition que vous citez? M. le secrétaire ne l'a pas reçue. Qu'il en connaisse au moins le titre!

M. Albert Graf (VDC) : – Les services des Travaux ont fait du bon boulot, allant au-delà de ce que les pétitionnaires demandent sur plusieurs points. Les travaux tendent à dégorger l'avenue du Maupas. Si vous demandez un préavis, vous retardez leur démarrage. Les pétitionnaires veulent calmer le jeu et non retarder encore ces chantiers de deux ans. Il faut renvoyer cette pétition à la Municipalité pour communication – et terminé!

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) : – Ce soir, je vais de surprise en étonnement. Tout à l'heure, nous avons entendu une intervention très étrange d'un conseiller municipal. Maintenant, M^{me} Knecht, conseillère communale, nous parle d'une pétition dont on n'a pas connaissance, dont on ignore le contenu – et dont on va peut-être, il faudra voir, tenir compte dans le cadre de la prise en considération de cette pétition, avec communication ou rapport-préavis... Enfin, j'ai un peu de peine à comprendre les procédures suivies. Ce n'est pas que je sois formaliste à l'excès, néanmoins un brin de formalisme ne me déplairait pas. Pour ce qui concerne la pétition – la première, puisque la seconde, je ne la connais pas! – je vous propose, comme certains préopinants, de la renvoyer pour communication.

La présidente : – Madame Favre, vous êtes déjà intervenue. Je vous serais reconnaissante d'être extrêmement brève.

M^{me} Sylvie Favre (Soc.) : – Je voulais simplement ajouter que les pétitionnaires ne se sont pas prononcés sur le début effectif des travaux. S'il y a un bon projet à la clé, pourquoi ne pas attendre quelques mois?

La présidente : – Nous allons voter en deux temps... Oh, excusez-moi! M. le directeur des Travaux désire s'exprimer...

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Merci, Madame la Présidente, de donner la parole au directeur des Travaux, dans le cadre de la démarche participative... (*Rires.*) Votre serviteur est aussi vexé que s'il avait oublié la démarche participative dans un petit projet... Petit projet qui répond très exactement à ce que le Conseil nous a donné comme instructions, soit d'appliquer la hiérarchie du réseau, de le sécuriser, de penser au bien-être des habitants en particulier et de résoudre les problèmes, de cas en cas, par un budget de fonctionnement. Ce qui permet à l'Exécutif de répondre rapidement aux préoccupations des citoyens et peut-être d'aller plus loin par la suite, si vous le lui demandez.

Nous avons constaté qu'à Maupas et à Collonges, le trafic de transit est par trop important. Nous n'avons dès lors pas attendu les pétitionnaires et nous avons recherché bien avant des solutions qui consistent à interdire la descente, pour diviser par deux le trafic de transit. C'est une action immédiate, que l'Exécutif peut mettre très rapidement en œuvre. Remarquez que si vous demandez aujourd'hui un préavis, il est clair que ces mesures, que nous pouvons engager immédiatement, seront reportées et feront l'objet de discussions relativement complexes.

Les sociétés de développement relaient les préoccupations des habitants d'un quartier. Elles ont des interrogations et il est important qu'elles s'expriment, que nous puissions les rencontrer. Certains pétitionnaires sont membres de l'Administration et ont eu l'occasion d'avoir la primeur de certaines modifications, parfois gênantes parce que touchant leur maison, leurs habitudes quotidiennes. On trouve d'ailleurs dans les demandes des choses relativement contradictoires, car il est difficile de diminuer un trafic d'une telle ampleur sans restrictions importantes, dont la création d'un sens unique pour éviter la circulation de transit. Permettez-moi d'être quelque peu agressif en disant que cette pétition veut le beurre et l'argent du beurre, car, en fait, on veut tout! Tout ce qui est décrit dans notre Plan directeur, alors que les contraintes d'espace ou les objectifs que vous nous assignez, ne nous permettent parfois pas de tout entreprendre. Néanmoins, on diminue très fortement le transit, puisqu'on le réduit quasi de moitié. On offre de la zone de verdure. Enfin, toutes les requêtes sont prises en compte, sauf une demandant de conserver toutes les places de parc, en particulier sur Collonges. On voudrait aussi ménager, parallèlement, une voie cyclable montante, qui exigerait 1,8 m d'espace. Si vous connaissez cette route, vous conviendrez qu'il faut alors supprimer des places de stationnement. Contradiction donc!

Qu'avons-nous fait, suite à cette pétition? Comme promis, nous avons réuni les différents acteurs. Votre serviteur a même pris contact avec un interlocuteur qui ne pouvait y venir, l'ATE. Ils ont pratiquement tous participé: la Société de développement de l'Ouest, la Société de développement du Nord (à la limite, car le quartier est grand), le directeur du Gymnase de Beaulieu, l'Association des commerçants, les pétitionnaires. Nous aurions pu allonger la liste, souhaité qu'une association des commerçants du Maupas existe encore, mais l'évolution de notre société a causé sa disparition. De même pour l'avenue de France. En fin de séance, les pétitionnaires ont admis que le projet était bon. Il est vrai que l'on ne répondait pas à l'une de leurs préoccupations, parce que nous ajoutons de la surface verte, entre autres.

La zone 30 km/h prend du temps: il faut la mettre à l'enquête et une étude technique préalable doit être réalisée. Mais je ne dis pas que demain il n'y aura pas la possibilité d'une zone 30 km/h dans ce quartier. Pourquoi pas? D'autant plus que la vitesse commerciale du bus sur l'avenue de France est voisine des 30 km/h. Dès lors, nous pouvons en tout cas entrer en matière au niveau du dossier technique.

Si vous acceptez la voie du préavis pour ce projet – proposition émise par certains – il est clair que ces mesures, qui donneraient un plus à la population de ce quartier, ne verront pas le jour avant dix-huit mois. Dès lors, je ne peux que vous recommander de suivre le sage avis de la Commission permanente des pétitions. Ce qui ne nous empêche pas de donner suite et de développer encore ce projet.

Bien des gens parlent de zones de rencontre. Elles peuvent offrir des avantages, comme provoquer des dangers relati-

vement importants. Une classification sera donc proposée à votre Conseil pour juger d'une manière coordonnée et hiérarchisée dans quels sites nous pouvons mettre en application, ou en extension, des zones de rencontre au sein de la ville. Elle permettra aussi de bien clarifier le vocabulaire, puisqu'on pourra se baser sur des cas très précis – et là, je pense qu'une commission sera nommée – pour identifier nettement les effets des zones 30 km/h et des zones de rencontre.

La présidente : – Merci Monsieur le Directeur. Je donne la parole à M^{me} la rapportrice qui nous communique les décisions de la Commission.

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), rapportrice : – Au vote final, la Commission permanente des pétitions propose au Conseil communal, par 4 voix contre 2 en faveur du classement et 2 pour rapport-préavis, de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'article 65 litt. b) du Règlement du Conseil communal.

La présidente : – Nous allons voter en deux temps, pour la prise en considération de la pétition ou pour le classement pur et simple. Si c'est la prise en considération qui passe, nous voterons en faveur du renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis ou pour étude et communication.

Celles et ceux qui sont en faveur de la prise en considération de la pétition sont priés de lever la main. Celles et ceux qui sont en faveur du classement pur et simple de la pétition sont priés de lever la main. Abstentions? Six. A une bonne majorité, vous avez accepté la prise en considération de cette pétition.

Celles et ceux qui sont en faveur du renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis sont priés de lever la main. Celles et ceux qui sont en faveur du renvoi à la Municipalité pour étude et communication sont priés de lever la main. Celles et ceux qui s'abstiennent? Vous renvoyez donc cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M^{me} A. Sattiva, M. A. Müller et consorts (493 signatures): «France–Collonges–Maupas»;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 litt. b) du Règlement du Conseil communal.

La présidente : – Mesdames et Messieurs, il est 19 h 55. Nous faisons une pause jusqu'à 20 h 25, heure à laquelle nous aborderons la deuxième partie de la séance.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

